Limitation des populations de Tortue de Floride

Critères simples de détermination (A. Joy eux)





Cistude : tête et cou piquetés de jaune, queue lo ngue Floride : tête et cou striés de jaune, tempes rouges queue courte

Les techniques de capture utilisées pour les cistudes (nasses cylindriques avec appât) sont peu efficaces pour les Tortues de Floride. La pose de filet verveux, constitué de guideaux et d'une nasse, est plus adaptée pour la capture des tortues de Floride.

Cette méthode permet de capturer rapidement un grand nombre d'individus. Le filet verveux n'est pas impactant pour la faune piscicole. C'est un filet fixe passif, en forme d'entonnoir, soutenu par une série de cerceaux, et muni de cônes pour faciliter l'entrée des tortues et empêcher leur sortie. Des ailes, ou guideaux (munis de flotteurs sur la partie haute et de lestes sur la partie basse), rabattent la cible vers l'ouverture de l'entonnoir (début de la nasse). Les individus sont capturés lors de leur déplacement. Les captures sont indépendantes de l'appétence des appâts.

Les filets doivent être fixés par des piquets de façon à ce qu'ils émergent à moitié de l'eau (dans le sens de la largeur) pour ne pas noyer les tortues capturées. Des bouteilles en plastiques vides, jouant le rôle de flotteurs, peuvent également être fixées le long du filet.

Les ailes (ou guideaux) et la nasse mesurent généralement 4 mètres chacune, les mailles des filets sont de 18mm. Le diamètre des cerceaux devra être relativement grand (diamètre de 58 cm) pour limiter les dégradations trop rapide des filets, en raison de la taille importante de certaines tortues.



source : Antoine Cadi

Une fois capturée, les individus seront placés au congélateur, technique permettant une entrée en léthargie par la baisse de la température et une mort sans douleur.

Trois points de pose des filets sont préconisés (cf. carte) :

- au niveau de la lône reliant le bras du Reydissart à la lagune (point de concentration des tortues de Floride),
- la lône à l'est de la zone STCM (point de concentration des tortues de Floride),
- la lône reliant la lagune au secteur de la STCM (lieu de passage).

Le secteur des Esclamandes n'est pas retenu pour les captures afin de ne pas gêner les pêcheurs.

Achat de trois filets verveux : 3 x 150 € = 450€HT.

Une entreprise allemande réalise ce type de filet : site internet : $\underline{www.engel-netze.de}$ - mail : $\underline{info@engel-nezte.de}$ - fax : +49 471 97304 50.

Période de pose :

Deux campagnes d'une semaine à quinze jours au printemps doivent être effectuées : en avril et en mai. Les filets doivent être relevés régulièrement, surtout en début de campagne. Cette double campagne pourra être réalisée plusieurs années de suite, permettant un épuisement progressif de la population.

Techniques préconisées

FG 41	Niveau de priorité 1	Limitation des populations de Tortue de Floride					
		La session en année pression de travail ser résultats obtenus, le p en interne permettra d	a forte pour cet protocole des car	te première cam npagnes suivant	pagne : relève (tes sera adapté,	quotidienne des	filets. Suite aux
		Si les moyens humains le permettent, une campagne de longue durée (de mars à juin) serait plus efficace. Les filets devront être relevés régulièrement les premières semaines, puis au moins une fois par semaine sur toute la durée de la campagne. L'état des filets devra être surveillé tous les 2 jours au minimum.					
Protocole de Suivi des populations de Tortue de Floride afin de déterminer l'effet des opérations mis Ce bilan s'intègre au suivi herpétologique annuel (cf. fiche n° 19 : suivi herpétologique).							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
D	haan <i>a</i> a at	Achat de trois filets verveux : 450€HT	Pose des filets : 1J garde	Pose des filets : 1J garde	Pose des filets : 1J garde	Pose des filets : 1J garde	
	hasage et ffrage des	Pose des filets: 1 J garde	Relève des	Relève des	Relève des	Relève des	15450€HT
	pérations	Relève des filets : 4J garde	filets : 4J garde	filets : 4J garde	filets : 4J garde	filets : 4J garde	23J garde
		Assistance d'un expert : 3000€	Assistance d'un expert : 3000€	Assistance d'un expert : 3000€	Assistance d'un expert : 3000€	Assistance d'un expert : 3000€	
Con	nmentaires	Le prochain plan de gestion pourra préconiser la mise en place de nasses à ensoleillement si la capture par filet ne s'avère pas assez efficace et/ou si les populations de tortues de Floride augmentent et influent sur celles de cistudes. Cette technique n'a pas été préconisée dans le présent programme d'actions car elle est relativement onéreuse et il n'est pas certain qu'elle soit efficace pour les tortues de Floride.					
		Ouvrage spécifique : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, 2004. La Cistude d'Europe Gestion et Restauration des populations et de leur habitat. Guide technique, 108p.					tude d'Europe –

III.4.4. RESTAURATION DES SECTEURS DEGRADES

La restauration des secteurs dégradés permettra de renforcer le caractère naturel du site en améliorant l'intégration paysagère de certaines zones. Il s'agit de favoriser la reprise naturelle de la végétation. A terme, ces secteurs participeront à la richesse naturelle du site.

Ces restaurations nécessitent la fermeture des sentiers secondaires, la mise en défens des secteurs sensibles, le remplacement des équipements dégradés, comme les ganivelles...

Action 42 : Revégétalisation du secteur de l'ancienne sablière aux Esclamandes

LJC	lamanues			
FG 42	Niveau de priorité 2	Revégétalisation du secteur de l'ancienne sablière aux Esclamandes		
	•	Ancienne sablière des Esclamandes		
	Sect eur conce rné	— barrières "étape 1" — barrières "étape 2" — passage pour véhicules ★ Panneaux "zone de revégétalisation"		
	ojectifs de l'action proposée	Améliorer la valeur paysagère du site. Renforcer le caractère naturel du site en améliorant l'intégration paysagère des anciennes zones industrielles : ancienne sablière.		
	Mise en défens : La zone de l'ancienne sablière étant relativement étendue, une revégétalisation étape est préconisée (répartition du budget sur plusieurs années). Dans un premier temps, les périphériques doivent être mises en défens, afin d'orienter les visiteurs sur les sentiers existent pans un second temps, la zone centrale sera traitée. Les opérations pourront être adapté fonction des résultats obtenus (vitesse de reprise de la végétation, respect ou non des barrière le public). Grattage du sol : En complément de la mise en exclos, les zones tassées seront grattées, a favoriser la reprise de la végétation. Panneaux : Pose de panneaux expliquant la gestion mise en place : « zone en cour revégétalisation ».			
	echniques éconisées	Etape 1 : - Pose de 500 mètres de ganivelles ou de canisses (cf. photo) (piquets de 2m avec une hauteur hors sol de 1,2 mètre, plantés tous les 2 mètres, et fil de fer galvanisé) - 500 x 8 euros = 4000 euros - 7 jours à 2 gardes pour la pose : 14 jours garde (la nature du sol (remblais) oblige l'utilisation de tractopelle et pelle mécanique). - Pose de 6 panneaux : 100€ HT - 2 jours garde pour la pose (1 jour à deux personnes).		
		- Grattage mécanique (tractopelle) du sol en surface : 1 jour agent (une demi-journée à deux		

FG 42	Niveau de priorité 2	Revégétalis	ation du secteu	ır de l'an	cienne sabl	lière aux E	sclamandes
		personnes).					
		Etape 2 :					
		Bilan 1 an et demi après la pose des premières barrières : suivi de la végétation et bilan sur le respect des mises en défens par le public (cheminements privilégiés, changement de cheminements) : 1 jour gestionnaire du site.					
		simples afin de me euros = 1000 euros	Si les exclos sont respectés, pose de 250 mètres de clôtures simples afin de mettre en exclos la zone centrale - 250 x 4 euros = 1000 euros. Grattage mécanique (tractopelle) du sol en surface - Pose + grattage : 4 jours à 2 gardes (8 jours garde).				
		Une zone sera conse	ervée pour le passage	e des véhicu	lles (cf. carte).		
		Pose de 2 panneaux	: 100 € HT: 1 jours	garde pour	la pose (une de	mi-journée à	deux).
		Si le budget le per	met, il est préféral	ole que les	étapes 1 et 2	se réalisent	la même année.
		Ce type d'opération	on peut être réalisé	e dans le c	adre de chant	ier d'insertio	on.
Pro	otocole de suivi	Bilan quinquennal au terme du plan de gestion sur la revégétalisation et le comportement du public.					
Ph	nasage et	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
chi	ffrage des pérations	Etape 1: 15,5 J garde, 4100€ HT	Etape 2 : 8,5 J garde, 1100€ HT				24 J garde 5200€ HT

Action 43 : Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe

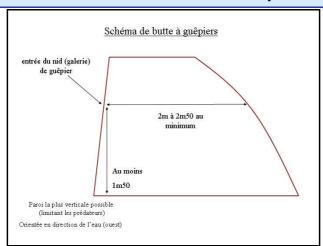
FG 43	Niveau de priorité 2		TCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard é et du Guêpier d'Europe
	Sect eur conce rné	Secteur « STCM », voir carte cicontre	
	ojectifs de l'action proposée	Réhabilitation paysagère de la « zone STCM », tout en développant les conditions écologiques favorables au Crapaud calamite, au Guêpier d'Europe, au Lézard ocellé. Remplacement de la haie actuelle d'espèces exotiques, et plantation d'espèces arbustives et arborescentes locales favorables à la faune et plus agréables pour le public (chemin des étangs).	
		Aménagement de la zone STCM Création d'une butte à Guêpier d'Europe Création d'une haie Création de 6 mares Retrait béton, export et modelage du sol Retrait du béton et export hors site	

FG 43	Niveau de priorité 2	Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe
		En raison de la valeur effective de ce secteur pour le Crapaud calamite et potentielle pour le Lézard ocellé, la création d'un parking n'est pas envisageable. La réhabilitation de la zone devra être légère, aucun aménagement important ne devra être réalisé. Cette zone de « friche industrielle » est écologiquement intéressante pour de nombreuses espèces des milieux secs à arides.
		Suppression de l'enrobé en béton concassé (<i>en rose et bleu clair sur la carte</i>). Les blocs de pierre très favorables à l'herpétofaune doivent être conservés, notamment près de la lône, à l'est de la zone.
		Création de 6 mares temporaires favorables au Crapaud calamite et de façon générale aux amphibiens (<i>en bleu foncée sur la carte</i>). Elles doivent être déconnectées des plans d'eau pour empêcher leur colonisation par les poissons.
	scriptif des pérations	Modelage du sol (<i>en bleu clair sur la carte</i>) pour créer des dépressions peu profondes, temporairement en eau, favorables au Crapaud calamite.
		Création d'une butte de terre végétale (<i>en rouge sur la carte</i>) pour favoriser l'installation de guêpiers sur le site.
		Suppression de l'ensemble des espèces exotiques (ensemble de la zone), tel que le palmier (suppression en priorité des espèces invasives).
		Enlèvement de l'ancienne ancre présente.
		Création d'une haie (<i>en vert sur la carte</i>) composée d'espèces locales en remplacement des espèces exotiques en bordure du chemin des étangs.
		Suppression de l'enrobé en béton concassé par raclage du terrain sur 1,2 ha (zone définie par les hachure rose sur la carte): 2 jours de travail à 3 personnes, avec une pelle mécanique (1 personnes enlève l'enrobé à la pelle mécanique, 1 fait les trajets pour exporter les déblais en dehors du site et un chef de chantier qui est le gestionnaire du site). Exporter les déblais. Laisser sur place les gros blocs car ils sont favorables aux reptiles. Après la suppression de la plus grande partie du béton, la végétation recolonisera de façon naturelle plus facilement. Une intervention par débroussaillage et export des produits de fauche sera possible lorsque la végétation aura bien repris.
	echni ques éco nisées	Création de 6 mares temporaires et modelage du sol : l'enrobé sera également enlevé des 3000 m² composé par les 2 zones bleues claires. Ces secteurs seront ensuite modelés avec une pelle mécanique afin de former des petites zones de dépression (aspect de tôle ondulée) où l'eau stagnera de façon temporaire. 6 mares de près de 10 m² (<i>en bleu foncé sur la carte</i>) seront également créées avec des pentes douces (profondeur maximale entre 50 et 70 cm) et export du remblai extrait. 3 jours de travail à 3 personnes (1 personne modèle le sol à la pelle mécanique, 1 fait les trajets pour exporter les déblais en dehors du site, 1 chef de chantier qui est le gestionnaire du site).
		Réalisation d'une butte à guêpiers (en rouge sur la carte) :
		 la terre végétale utilisée devra être limono-sableuse, non argileuse, et doit présenter une faible granulométrie pour permettre l'instal·lation des oiseaux. Une cinquantaines de mètres-cube de terre végétale seront amenés sur le site, (environ 20€ le mètre-cube) : 20 x 50 = 1000 €. la butte de terre doit répondre aux critères et dimensions présentés sur le schéma suivant. La longueur de la butte sera de 5 m, et d'une hauteur de 2 m. 2J à 2 personnes pour amener la terre, former et tasser la butte à la pelle mécanique (1 personne crée les buttes, 1 personnes fait les trajets pour apporter la terre et 1 chef de chantier qui est le gestionnaire du site). quelques trous sur la butte peuvent être fait par les naturalistes locaux, créant un point d'appel pour les oiseaux.



Niveau de priorité 2

Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe





Suppression de l'ensemble des espèces exotiques (sauf la haie du chemin des étangs) : 1 J à 2 agents (1 maniant la pelle mécanique et 1 conduisant le camion) de suppression par débroussaillage ou arrachage suivant les espèces (voir fiche espèces invasives), et suivi par le gestionnaire.

Création d'une haie en bordure du chemin des étangs : la haie bordant actuellement le chemin des étangs est composée d'espèces exotiques. Elle sera maintenue jusqu'à ce que la nouvelle haie soit bien implantée. Plantation de la nouvelle haie (150 m de longueur) en retrait de la première : à 4 m de distance.

- <u>Préparation du sol et apport de terre végétale</u>: Création de fosses pour la plantation des arbres et arbustes, ou labour profond, épierrage et émiettement par herse rotative.
- <u>Achat et plantation d'espèœs locales d'arbres et d'arbustes</u>: **20 arbres** de 6-8 cm de circonférence seront implantés tous les 6 m (à 4 m de distance de la première haie), 100 petits arbustes de 80 cm (conteneur 3L) seront plantés entre les arbres tous les mètres. 10 Ormes champêtres (*Ulmus campestris*), 10 Frênes (*Fraxinus excelsior*). **100 arbustes**: 10 Lauriers tins (*Viburnum tinus*), 10 Amélanchiers (*Amelanchier ovalis*), 15 Myrtes (*Myrtus communis*), 15 Lentisques (*Pistacia lentiscus*), 10 Prunelliers (*Prunus spinosa*), 15 Nerpruns (*Rhamnus alaternus*), 10 Cistes de Montpellier (*Cistus montpeliensis*), 15 Calicotomes (*Calicotome spinosa*).
- S'assurer de la bonne conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines denses avec chevelu, racines non spiralées. Une garantie d'au moins un an est souhaitable.
- <u>Pose de protections et tuteurs sur les plants</u> (on peut aussi mettre un grillage de chaque côté le long de la haie : le grillage pourra être posé avant la création de la haie, remplaçant la clôture existante dégradée) soit 5€x20 (arbres) + 2€x100 (arbustes) = 300€.
- Arrosage recommandé en été durant les 3 premières années.

Une dizaine d'années après la plantation, les conifères composant l'ancienne haie seront coupés et dessouchés. Le grillage sera alors retiré. Une clôture interdisant l'accès à la zone STCM sera mise en place devant la nouvelle haie. L'espace ainsi dégagé entre la nouvelle haie et la route permettra l'élargissement du sentier de randonné bordant le chemin des étangs.

Protocole de suivi

Le gestionnaire devra être présent lors de la réalisation des différents chantiers afin de guider les agents et réaliser le suivi de travaux. Il devra être vérifié tout au long de la période de travaux que des zones de pollution potentiel lement présentes sur le site ne soient pas creusées (par exemple lors de la création des mares). L'expert herpétologue du comité scientifique pourrait également être présent pour s'assurer de l'intérêt pour la faune des aménagements réalisés.

La présence de guêpier sera vérifiée entre mai et août. L'efficacité des zones de dépression et des mares sera déterminée lors des inventaires herpétologiques du site (voir fiche 19). La présence de pontes ou de larves d'amphibiens sera recherchée au printemps et à l'automne.

Phasage et chiffrage des opérations

Suppression de
<u>l'enrobé :</u> 2J x 3
personnes = 6J
(avec pelle
mécanique) pour
une réhabilitation

Année 1

Année 2

Réalisation de butte à guêpiers :

2J x 2 agents =

4J (avec pelle

mécanique et

Création de 6 mares temporaires et modelage du sol :

Année 3

Haie :
Achat de
plants :
1300€HT (9€
l'arbuste et

Année 4

Arrosage,
suivi et
entretien de
la haie:
4J agent.

Année 5

55 J agent. Achat terre végétale + plants + protections :

Total

FG 43	Niveau de priorité 2	Renaniiitation	Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe					
		légère de la zone. Suppression des espèces exotiques (hors haie de conifères bordant le chemin des étangs): 1 J à 2 agents par coupe ou arrachage. Suppression de l'ancienne ancre présente	camion). Achat de 50m³ de terre végétale : 1000€HT.	personnes = 9J (avec pelle mécanique).	20€ l'arbre). Protections: 300€HT. Plantation, préparation sol et mise en place des protections: 15J x 2 agents = 30J.		2600€HT.	

III.5. LES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU SITE ET D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

III.5.1. ACTIVITES AGRICOLES

Action 44 : Cahier des charges des activités agricoles

FG 44	Niveau de priorité 2	Cahier des charges des activités agricoles				
	Sect eur once rné	Trame agricole actuelle Cultures céréalières Jachère environnementale				
	jectifs de 'action roposée	Favoriser le maintien et l'enrichissement de la richesse naturelle du site par l'entretien et la création de milieux favorables à une faune et une flore diversifiées et remarquables. Favoriser des pratiques agricoles et pastorales raisonnées et durables, respectueuses des équilibres écologiques. Préserver et développer la diversité paysagère en favorisant les pratiques structurant et enrichissant le paysage, et maintenir les milieux ouverts. Préserver et entretenir les haies et les bosquets.				
		Exploitation actuelle:				
		L'agriculteur considère avoir des pratiques raisonnées. Toutefois, l'absence de plantes messicoles met en évidence un usage non négligeable de produits phytosanitaires. Cet usage devra être réduit.				
		La convention prend fin en novembre 2006. Elle est renouvelable une fois par convention expresse à cette date. Si le renouvellement n'a pas été fait, il devra être réalisé au plus tôt par les personnes concernées (le Conservatoire du Littoral, la ville de Fréjus et l'agriculteur). La convention doit être respectée sur chaque parcelle, sauf exception sur accord du CELRL.				
Des	criptif des	<u>Les cultures :</u>				
op	érations	Diminuer les quantités d'intrants agricoles.				
		La convention stipule clairement que les fongicides, herbicides et insecticides ne doivent pas être utilisés sans l'accord écrit du Conservatoire du Littoral. Cette mesure n'a jamais été appliquée et devra être mise en application.				
		<u>Les jachères :</u>				
		Les jachères « faune sauvage » sont semées sur 3% de leur surface et les jachères classiques ne le sont pas.				
		Jusqu'à présent, l'ensemble des jachères était broyé au mois de juin, ce qui fait échouer la				

FG 44	Niveau de priorité 2	Cahier des charges des activités agricoles
		reproduction des oiseaux sur le secteur et détruit l'entomofaune.
		La convention établie entre le Conservatoire du Littoral et l'agriculteur stipule que ce dernier ne doit pas intervenir sur ces parcelles avant le 15 août. Cette date devra être respectée pour limiter les impacts sur la faune.
		Une fauche à 30 cm serait favorable à la mise en place d'un pâturage hivernal sur ces parcelles. Les produits de fauche pourront être mis à disposition de l'éleveur ovins.
		<u>Les abords des cultures :</u>
		Entretien des haies : actuellement, aucun entretien n'est réalisé, ce qui est contraire à la convention. Le remplacement des arbres vieillissants est à la charge du CELRL.
		Maintien de bandes enherbées de 2 mètres de large de chaque côté du sentier de randonnée, afin de bien le délimiter par la végétation (comme le stipule la convention). De plus, cette mesure permet la création d'une zone de refuge pour la faune.
		Maintenir une bande de 5 mètres entre le camping « Le provençal » et la parcelle agricole CI 8 (comme le stipule la convention), pour permettre le passage des piétons.
		Prochaine exploitation :
		Une mosaïque de cultures de luzerne, de céréales et de jachères serait la gestion la plus favorable pour la faune et la flore. Les secteurs de jachères fauchés au plus tôt fin août seront pâturés en hiver. Aucune parcelle ne doit être destinée au maraîchage.
		Les points de la convention actuelle relatifs à la fauche des jachères, aux bandes enherbées, aux haies, etc., devront être maintenus.
		L'agriculture biologique est plus favorable à la préservation et au renforcement de la richesse naturelle du site que les pratiques actuelles. Les principaux points de la Charte biologique sont :
		- aucune utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse.
		- n'employer pour les traitements que des substances naturelles, soit organiques (extraits de plantes), soit minérales (soufre, cuivre, etc.).
		- favoriser l'action des prédateurs naturels contre les parasites.
		- protéger la diversité de la faune et de la flore et pratiquer les cultures associées pour un meilleur équilibre des écosystèmes et à la maîtrise de l'érosion des sols.
		- respecter le cycle des saisons et les caractéristiques des terroirs.
		- ne pratiquer que le désherbage mécanique, thermique ou manuel.
		- employer des méthodes spécifiques destinées à favoriser les processus naturels (rotation des cultures, semis d'engrais verts, épandage de matières organiques compostées), respecter les équilibres naturels, et garantir le caractère durable de l'activité agricole.
		Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet www.agencebio.org ou www.agriculture.gouv.fr.
		Si la mise en place d'une agriculture biologique sur le site engendre trop de contraintes, en particulier des difficultés pour trouver un nouvel exploitant, une agriculture raisonnée pourra convenir. Cette démarche n'a aucun cahier des charges stricte, mais le respect de la convention pallierait à ce manque. Des informations sont disponibles sur le site internet www.farre.org.
Pro	tocole de suivi	Surveillance pour s'assurer du respect de la convention (existence des bandes enherbées, date de fauche des jachères, types de cultures, entretien des haies, recherche de plantes messicoles).
		L'agriculteur arrête son activité dans près de 5 ans, aucun repreneur n'a pour l'instant été identifié.
Com	mentaires	La parcelle de conifères sera à défricher pour en faire une jachère si le nouvel agriculteur est prêt à réaliser cette action.
		Les haies actuelles devront évoluer progressivement vers des haies de feuillus d'essences locales, et avec trois strates : herbacée, arbustive et arborescente.

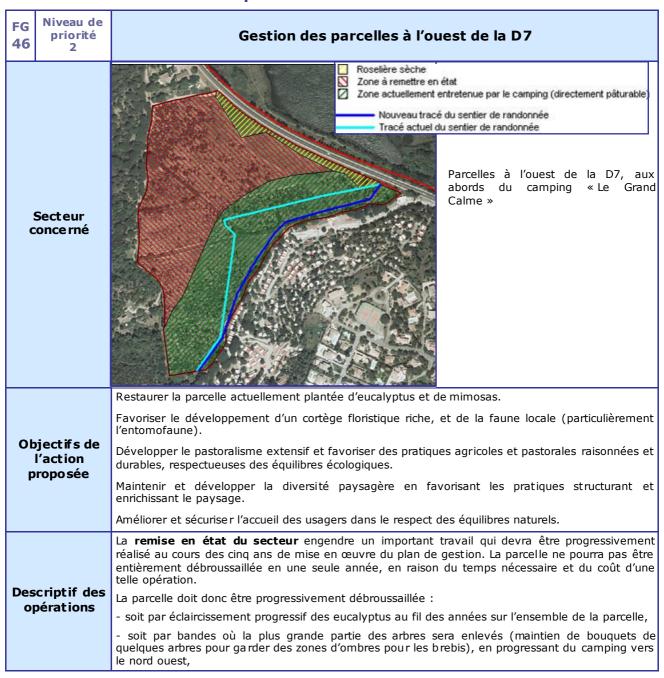
Action 45: Favoriser un pâturage extensif

FG 45	Niveau de priorité 1	Favoriser un pâturage extensif
	ecteurs nce rnés	Secteurs pastoraux actuels et potentiels (zone eucalyptus, jachères et Esclamandes). future pâture ovine pâture ovine actuelle pâture ovine actuelle pâture ovine sur zones de jachère (après fauche) zone potentielle de pâtures (ânes et manade)
ľ	ectifs de action oposée	Maintenir l'ouverture des milieux. Contribuer à la diversité paysagère en favorisant les pratiques structurant et enrichissant le paysage. Favoriser des pratiques agricoles et pastorales raisonnées et durables, respectueuses des équilibres écologiques. Développer un pâturage extensif sur de nouveaux æcteurs du site. Respect de la convention par l'éleveur d'ovins
	riptif des érations	Respect de la convention par l'éleveur d'ovins. Le pâturage ovin : Périodes de pâturage : 1er novembre au 30 juin. → Proposition de modification : À l'exception de la parcelle d'eucalyptus à l'ouest de la RD7, le pâturage ne devrait pas être autorisé au printemps car il peut avoir des impacts négatifs sur espèces patrimoniales (reproduction d'oiseaux, plantes). La période de pâturage favorable est d'octobre à février. Les semences de légumineuses fourragères (fabacées) telles que les luzemes ou les trèfles sont autorisés au niveau des terrains actuellement pâturé dans le cadre de la convention. → Proposition de modification : les semis devraient être interdits, sauf cas exceptionnel (parcelle en eucalyptus notamment), car ils appauvrissent nettement le cortège floristique spontané, et donc la richesse naturelle du site. Autorisation de pâtures sur certaines parcelles de l'agriculteur (8, 9, 10, 11 et 12), en accord avec ce dernier. Ce sont les parcelles cultivées et en jachère (parcelle 12 mise en culture exceptionnellement en 2006). Le pastoralisme est possible entre le mois de novembre et le 15 février. → Proposition de modification : l'ensemble des jachères devraient être pâturées après la fauche, entre octobre et février.

	N11 1					
FG 45	Niveau de priorité 1	Favoriser un pâturage extensif				
		Mise en pâture de nouveaux secteurs :				
		→ Parcelles à l'ouest de la D7 (plantées actuellement d'eucalyptus), ce qui permettraient de palier au manque d'herbe durant les mois de mai et juin. C'est le seul secteur du site qui pourrait être pâturé au printemps, notamment dans la bande de 100m le long du camping le Grand Calme, ce qui permettrait de réduire les débroussaillages réglementaires liés au risque incendie.				
		→ L'ensemble des jachères devraient être pâturées après la fauche, entre octobre et février.				
		De plus, le traitement des ovins par certains produits prophylactiques, comme l'ivermectine, nocif pour les milieux naturels et l'entomofaune en particulier, est à proscrire.				
		Autres types de pâturage				
		Sur le secteur des Esclamandes et sur les îlots centraux, certaines parcelles pourront être pâturées par quelques ânes. Le projet de manade pourrait également être un outil intéressant : attrait pour le public et favorable à l'image du site, amélioration de la fréquentation du secteur et outil de gestion des milieux ouverts. L'étude réalisée par le CERPAM en 2002 servira de base pour la mise en place d'un pâturage sur le secteur des Esclamandes.				
		<u>Le pâturage ovin :</u>				
		Différentes propositions sont faites ci-dessous, elles devront être adaptées en fonction des contraintes de l'éleveur. La modification de la convention sera faite avec l'accord de l'éleveur.				
		Différentes variables doivent être prise en compte pour mettre en place un pâturage extensif respectueux des milieux naturels :				
		- Le chargement instantané est un des facteurs prépondérant. Pour un pâturage extensif, la charge à l'hectare ne doit pas dépasser 1,4 UGB/ha (environ 10 brebis à l'hectare, ou 7 brebis en période d'allaitement). Pour une durée de 2 mois de pâturage et une superficie de 5 ha, le niveau de prélèvement doit être compris entre 0,15 et 0,25 UGB/ha/an . Par conséquent, au maximum une cinquantaine de bêtes peuvent pâturer 5 ha pendant 2 mois.				
		- En région méditerranéenne, le pâturage hivernal doit être privilégié : octobre à février . Les autres périodes de l'année sont trop impactantes sur le milieu naturel.				
		- La pâturage en enclos peut engendrer des problèmes de surpâturage et de piétinement. Le pâturage en enclos mobiles (pâturage tournant) permet de palier en partie à ces problématiques. De plus, il permet de limiter les zones de refus.				
Ted	chni ques	<u>Parcelles actuellement pâturées :</u> Elles représentes 13 ha. Elles devraient donc être divisées en 2, et accueillir chacune entre 50 et 80 brebis durant deux mois de l'hiver.				
	co nisées	<u>Parcelles à l'ouest de la D7 :</u> Une nouvelle convention devra être mise en place pour ces nouveaux terrains, qui précise ra les conditions d'un pâturage sur ces parcelles :				
		- non utilisation de produits phytosanitaire,				
		 semence autorisée la première année, permettant un apport fourrager aux ovins (ray-grass ou trèfle), période de pâturage : octobre à février, printemps seulement sur la bande des 100 mètres soumis au débroussaillage réglementaire. 				
		- surface concernée: au terme de la remise en état, l'ensemble de la zone (10 ha) pourra être pâturée Nombre de brebis: une centaine de brebis sur 10 ha pendant deux mois l'hiver (50 brebis par secteur de 5 ha). La bande de 100m a une surface de 4.5 ha qui pourra être pâturée par une cinquantaine de brebis pendant 2 mois au printemps. L'ensemble de la parcelle devra être partagée en deux zones de 5 ha, permettant de diminuer les refus de pâturage et les secteurs sur pâturés/piétinés.				
		Le projet de restauration du secteur d'Eucalyptus est présenté dans la fiche n° 46 : « Gestion des parcelles à l'ouest de la D7 ».				
		Parcelles en jachère : elles ont une surface de 13 ha : deux secteurs doivent être définis, accueillant chacun une cinquantaine de brebis pendant deux mois entre octobre et février.				
		Après une fauche des zones de jachères à 30cm (lors des périodes peu impactantes pour le milieu naturel : à partir de septembre), un pâturage peut être mis en place. Les produits de coupe pourront être récupérés par l'éleveur ovin pour un complément fourrager.				
		Suivi annuel du taux de charge sur les différentes parcelles.				
	ocole de suivi	Contrôle de la non utilisation d'intrants agricoles.				

FG 45	Niveau de priorité 1	Favoriser un pâturage extensif					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
chif	asage et frage des érations	Réalisation d'une nouvelle convention avec l'éleveur ovin Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention Mise en place du pâturage sur les parcelles à l'ouest de la D7 et les jachères	Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention	
Com	Commentaires La convention prend fin en avril 2009. Elle est renouvelable une fois par convention expresse à convention date.					expresse à cette	

Action 46 : Gestion des parcelles à l'ouest de la D7



FG 46	Niveau de priorité 2	Gestion des parcelles à l'ouest de la D7
		- soit par l'association de ces deux techniques.
		Ce débroussaillement sera accompagné de la mise en place d'un pâturage . Dans un premier temps, il permettra d'alléger la charge de travail du camping « Le Grand Calme » sur la bande de 100m de débroussaillage réglementaire. Puis le pâturage s'étendra au reste de la parcelle, soit sur les zones complètement débroussaillées, soit sur des zones où la densité des eucalyptus aura été réduite.
		Le choix de scénario devra être fait en accord avec les partenaires (éleveur, gestionnaire et Conservatoire du Littoral) et en fonction des moyens humains et financiers disponible. Une réunion de concertation devra être organisée.
		Un programme de remise en état précis (nombre d'hectares remis en état chaque année, zone pâturée chaque année, budget annuel) devra être mis en place suite à cet accord.
		Le sentier de randonnée reliant les petites Maures au site passe sur les parcelles concernées. Il pourra être déplacé afin de longer le camping et de ne pas gêner la mise en place du pâturage sur le secteur.
		Remise en état de la zone (5,5 ha) :
		En 2007, un budget de 9000 € sera alloué pour le début de remise en état de la zone.
		Une barrière végétale (d'eucalyptus) pourra être laissée le long de la route afin de dissuader l'installation de caravanes sur la parcelle, ainsi que quelques bouquets d'arbres pour créer des zones d'ombres pour les brebis.
		Les techniques de remise en état de la parcelle :
		- dessouchage des eucalyptus au tractopelle, qui se réalisera après une première étape de coupe rase (technique réalisée en 2 ans par le camping : année 1, coupe rase et année 2, dessouchage),
		- les eucalyptus laissés en place doivent être espacés d'au moins 5 mètres, et sans que les houppiers se touchent afin de respecter les mesures de sécurité liées aux incendies.
		Coupe rase: 46 jours agent, soit 23 jours pour une équipe de 2 agents.
		Conditionnement: 30 jours agent, soit 15 jours pour une équipe de 2 agents.
		Le bois peut être conservé sur le site en tas, comme l'illustre la photo ci-dessous, ce qui sera favorable aux insectes saproxylophages : Choisissez des bûches d'un mètre de long. Faites deux tas parallèles éloignés d'environ 30 cm. Installez 2 bûches
	echni ques éco nisées	obliques en travers qui viennent s'appuyer sur un des tas tout en reposant au sol à l'autre extrémité. Puis, mettez-en 2 autres à cheval sur les tas parallèles. Entassez d'autres bûches par dessus les 2 tas précédents. Montez votre tas à la hauteur voulue. Le dernier étage de bûches sera couvert de branchages, de foin ou de feuilles mortes pour obtenir une couche imperméable. Cette technique devra être réalisée dans des lieux non accessibles au public pour éviter tout vol de bois, et à distance de la forêt des Maures bordant la parcelle.
		Ces deux opérations (coupe et conditionnement) peuvent être réalisées dans le cadre du partenariat avec des organisations, telle que la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
		Arrachage : cette opération demande un travail très important (60J agent). Pour plus d'efficacité, le dessouchage des arbres pourra être fait par une entreprise spécialisée.
		Mise en pâturage :
		Extension du partenariat avec l'éleveur d'ovins pour la mise en pâturage de la zone. La convention précisera les conditions d'un pâturage sur ces parcelles :
		- non utilisation de produits phytosanitaires,
		- semence autorisée la première année, permettant un apport fourrager aux ovins,
		l

- mise en pâturage sur des terrains « nettoyés »,

- période de pâturage : octobre à février sur l'ensemble de la parcelle, au printemps (mai, juin) seulement sur la bande des 100 mètres de débroussaillage réglementaire.

surface concernée définie en fonction du mode d'intervention. La bande de 100 mètres

FG 46	Niveau de priorité 2	Gestion d	Gestion des parcelles à l'ouest de la D7							
		actuellement entretenue par le cam en état, l'ensemble de la zone (10 h	ping (4,5ha) est directement pâturable. Au terme de la remise a) pourra être pâturée.							
		refus de pâturage et le surpâturage correspond à 1,4 UGB/ha (environ	re partagée en deux zones de 5 ha, permettant de diminuer les e. Pour un pâturage extensif, la charge instantanée maximale 10 brebis, ou 7 brebis en période d'allaitement). Un troupeau être mis en place sur chacune des zones, durant 2 mois.							
		Ces conditions seront adaptées aux	contraintes de l'éleveur.							
		Nouveau tracé du chemin de ran	donnée :							
		Le nouveau tracé du sentier propose être déplacés et actualisés.	é est localisé sur la carte. Le balisage et la signalétique devront							
		Griffer le sol de l'ancien sentier pou jours agent, soit 1 jour pour une éq	r une reprise plus rapide de la végétation. Temps de travail : 2 uipe de 2.							
		Le déplacement du sentier réalisé délimitant la zone en pâture matéria	en même temps que le pâturage du secteur. Les clôtures aliseront le sentier.							
		Partenariat avec le camping (dan	ns le cas où la zone n'est pas pâturée) – 4,5 ha :							
		Développer un partenariat avec le convention définissant les interventi	e camping « Le grand Calme » par la mise en place d'une ons du camping en fonction de la mise en pâturage ou non.							
		Dans le cas où un pâturage est mis en place, les obligations du camping en terme de débroussaillage réglementaire seront fortement diminuées. Le pâturage sera essentiellement hivernal : d'octobre à février. Par conséquent, le camping devra débroussailler la bande de 100n au printemps, à moins qu'elle soit pâturée durant 2 mois en mai et juin. Au minimum, le camping devra entretenir le secteur entre sa propriété et la clôture séparant la zone pâturée du nouveau tracé du sentier.								
		Les techniques préconisées sont :								
		- tous les produits issus du débrouss	saillement doivent être exportés,							
			n tracteur muni d'une faucheuse. Cet engin ne permet pas i les techniques de fauche reste les mêmes, un ramassage							
		- période de fauche : juin (dans le c	as où la zone n'est pas entretenue par un pâturage),							
			raison du risque incendie n'est pas favorable à l'entomofaune végétation pourront être laissés par endroit, constituant des							
		- aucune utilisation d'herbicide ou d	insecticide,							
		- réalisation de la fauche de faç périphérie afin de permettre la fuite	on centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur de la zone vers sa des animaux.							
Dre	otocole de	Suivi du respect des conventions.								
	suivi	Suivi de la flore et faune locale, not suivis).	amment de l'entomofaune, par des inventaires naturalistes (cf.							
		Année 1	Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Total							
		Réunions de concertation avec	Remise en état de la zone :							
		l'ensemble des partenaires et réalisation des conventions.	- 10 J agent de coupe par an,							
chi	nasage et ffrage des pérations	Mise en pâturage de la bande de 100m (4,5 ha).	 6 J agent de conditionnement par an, 15 J agent de dessouchage par an ou délégation à une entreprise spécialisée. 126 J agent 							
O O	peracions	Nouveau tracé du sentier : 2 J agent.	Mise en pâturage de la bande de 100m et des nouveaux secteurs remis en état.							
		Fauche si besoin au printemps par le camping.	Fauche si besoin au printemps par le camping.							

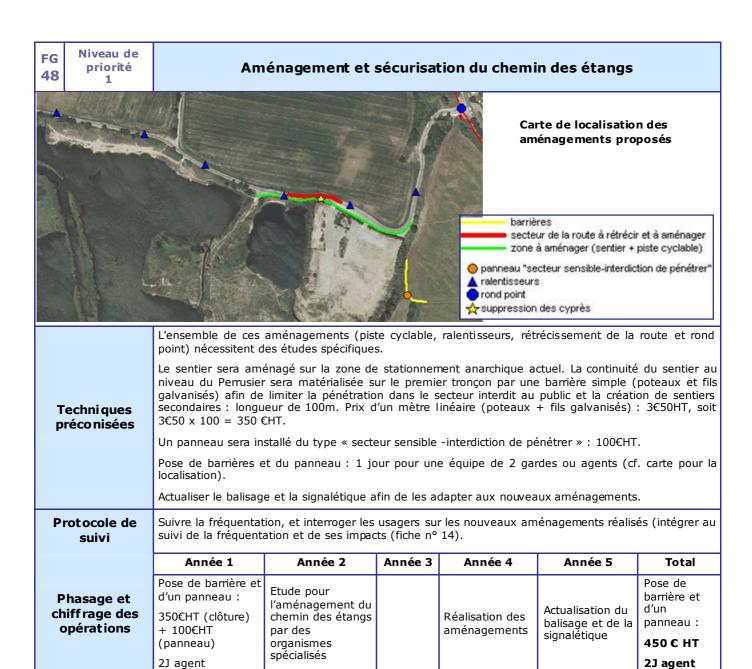
Action 47: Gestion du verger

FG 47	Niveau de priorité 3			Gestion du v	erger		
Secteur concerné Verger du Perrusier							
i	jectifs de l'action roposée	Favoriser des prati- équilibres écologique entomologique. Cons Développer des activ	es. Restaurer server une strate	le verger, mi e herbacée favora	lieu favorable a ble à la faune loca	à une grande	
	echni ques éco nisées	L'entretien du verg complément du jardi La première année, fruitiers, ainsi qu'une pépins (pommes, p cerises). Chaque année, le produits de coupe - (devrait nécessiter de L'export des produits chantier nature ou d'	n solidaire actue un débroussail e taille des arbi oires) et en a- verger sera fau 0,5ha : 1 journé ux jours de trav s de coupe et la	el, et être dévelop lage hivernal du res. La taille est p oût/septembre pour uché manuelleme re de fauche pour rail pour une équip a cueillette des fri	pé dans le cadre de secteur est nécesossible en hiver our les arbres à ent en période hi une équipe de 2 se de 10 personne	du projet d'écomo essaire autour de pour les arbres fruits à noyaux vernale, avec e soit 2 jours garde ess.	usée. es arbres à fruits à c (prunes, xport des e. L'export
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
chif	nasage et ffrage des pérations	Débroussaillage hivernal du verger et taille des arbres, 2 J agent	Fauche manuelle hivernale, 2 J agent	Fauche manuelle hivernale, 2 J agent	Fauche manuelle hivernale, 2 J agent	Fauche manuelle hivernale, 2 J agent	10 J agent

III.5.2. AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Action 48 : Aménagement et sécurisation du chemin des étangs

FG 48	Niveau de priorité 1	Aménagement et sécurisation du chemin des étangs
	Sect eur conce rné	sentier autour du chemin des étangs bornes panneaux d'accueil panneaux d'entrée de site panneaux d'interdiction d'accès poteaux d'inetroines X passerelles P Stationnements gratuits non sécurisés Site du Conservatoire du Littoral
	bjectifs de l'action proposée	Améliorer et sécuriser l'accueil des usagers. Limiter les stationnements anarchiques et abusifs. Diminuer la vitesse de circulation des véhicules et restreindre la circulation, voire l'interdire. Créer un réel sentier de randonnée et une piste cyclable bien séparés de la route. Renforcer le caractère naturel du site par la suppression des points noirs paysagers (poteaux téléphoniques et zone de relevage : d. fiche n° 49 : « Suppression des points noirs paysagers »).
	escriptif des opérations	 Reprendre le tracé du sentier et déplaœr la signalétique. Ajouter des bornes et poteaux directionnels. Aménager une piste cyclable en parallèle de la route. Au minimum, mettre en place des ralentisseurs. Ces derniers devront répondre à la norme NF P98-300 de juin 1994 définissant les caractéristiques techniques des ralentisseurs et leurs conditions d'emploi (type de ralentisseurs autorisés : type dos d'âne et type trapézoïdal, distance minimum de 30m par rapport aux virages, hauteur maximale de 10cm, etc.). En complément, la vitesse de circulation devra être limitée à 30 km/h sur l'ensemble du chemin des étangs. Leurs modalités techniques d'implantation et de signalisation doivent être conformes aux règles édictées par le Décret n°94-447 du 27 Mai 1994. Ces ralentisseurs devront être couplés à un rétrécissement de la route (cf. carte de localisation) au niveau d'un passage dangereux. Des aménagements spécifiques existent dans ce cadre. Sans ce rétrécissement, l'aménagement d'un sentier ne pourra être possible. Une suppression des cyprès permettrait également la mise en place de la piste cyclable et du sentier de randonnée. La sécurité de ce secteur pourra être améliorée par la mise en place d'un rond point à l'entrée du chemin (cf. carte de localisation). Une étude spécifique à l'aménagement du chemin des étangs doit être réalisées, intégrant les différentes contraintes réglementaires. Si l'interdiction de circulation est choisie, installer des barrières (avec cadenas) limitant l'entrée sur le chemin des étangs, en définissant les personnes ayant un droit d'accès (gardes du Littoral et gestionnaire, agriculteur, éleveur et apiculteur, résident).



Action 49: Suppression des points noirs paysagers

travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten. Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu. alaterne (Rhamnus alaternus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Semaines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de	FG 49	Niveau de priorité 3		Suppression des points noirs paysagers						
Protocole de suivi Protocole de refeseaux aériens téléphoniques au niveau du chemin des étangs : suppression de la trentaine de poteaux nuisibles à la qualité du paysage agricole de ce secteur. Mise en place d'un convention avec EDF afin d'améliorer la qualité paysagère du chemin des étangs : - suppression du pylône EDF de l'entrée du chemin des étangs pour des raisons de sécurité et d'intégration paysagère ; - remplacement du transformateur actuel par un plus petit permettant une meilleure intégration paysagère. Améliorer l'intégration paysagère de la station de relevage au nord du Claveled et du Défend, située près des passerelles et du camping « le Provençal » : - achat et plantation d'arbustes locaux ; - préparation du sol et apport de terre végétale ; - mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu alateme (Rhamnus alatemus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Achter des arbustes en godets de plus de 400cm² ou des arbustes en motte. S'entailes la la cons spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent ai suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Mise en place Arrosage : 3 agent			Zone de relevage et transformateu	e au nord du Clave Ir EDF de l'entrée d	led et du Défenc lu chemin des ét	l. Lignes télépho angs.	oniques au chemin c	les étangs. Pylone		
chemin des étangs : suppression de la trentaine de poteaux nuisibles à la qualité du paysage agricole de ce secteur. Mise en place d'un convention avec EDF afin d'améliorer la qualité paysagère du chemin des étangs : - suppression du pylône EDF de l'entrée du chemin des étangs pour des raisons de sécurité et d'intégration paysagère ; - remplacement du transformateur actuel par un plus petit permettant une meilleure intégration paysagère. Améliorer l'Intégration paysagère de la station de relevage au nord du Claveled et du Défend, située près des passerelles et du camping « le Provençal » : - achat et plantation d'arbustes locaux ; - préparation du sol et apport de terre végétale ; - mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu alaterme (Rhamnus alatermus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. 3 conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de l'eau de la zone de la gageire de la zone de la gageire de la zone de la gageire de la zone de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'e		l'action				•				
- remplacement du transformateur actuel par un plus petit permettant une meilleure intégration paysagère. Améliorer l'intégration paysagère de la station de relevage au nord du Claveled et du Défend, située près des passerelles et du camping « le Provençal » : - achat et plantation d'arbustes locaux ; - préparation du sol et apport de terre végétale ; - mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (VibLa alateme (Rhamnus alatemus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. 3 conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Mise en place Mise en place Mise en place Arrosage : 3 agent			chemin des étal nuisibles à la qua Mise en place o qualité paysagèr - suppression du	ngs : suppression alité du paysage ag l'un convention av e du chemin des ét pylône EDF de l'el	de la trentaine gricole de ce sect vec EDF afin d'a cangs : ntrée du chemin	de poteaux eur. améliorer la des étangs				
du camping « le Provençal » : - achat et plantation d'arbustes locaux ; - préparation du sol et apport de terre végétale ; - mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu alateme (Rhamnus alatemus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. S' conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Mise en place Mise en plac			- - remplacement permettant une Améliorer l'intég	du transformateu meilleure intégratio ration paysagère d	ir actuel par ur on paysagère. de la station de	n plus petit relevage au				
- préparation du sol et apport de terre végétale ; - mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83 Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu alaterne (Rhamnus alaternus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. S' conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Mise en place Mise en place Intégration paysagère de la zone de la			nord du Claveled et du Défend, située près des passerelles et du camping « le Provençal » :							
- mise en place de canisses au niveau du grillage de la zone de relevage, en attendant la formation d'une barrière végétale dense. Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 € Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu. alaterne (Rhamnus alatemus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. 3 conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de la z										
Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten. Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibualaterne (Rhamnus alaternus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orminor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Se conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de la zon			- mise en place o relevage, en at	de canisses au nive	eau du grillage d	e la zone de re végétale				
travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) : - Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un parten. Semailles 83. - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (Vibu. alaterne (Rhamnus alaternus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Semaines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de			Dépose de la trentaine de poteaux téléphoniques : 8 000 €							
Techniques préconisées - Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total): Lauriers tin (Vibualaterne (Rhamnus alaternus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Ormaninor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. - Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Succession des plants: plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). - Protocole de suivi - Année 1 - Année 2 - Année 3 - Année 4 - Année 5 - Intégration paysagère de la zone de			Intégration paysagère de la zone de relevage (avec un périmètre d'environ 40 mètres), 2 jours de travail pour une équipe de 2 (4 jours agent) :							
alaterne (Rhamnus alatemus), Filaire à feuilles larges (Phillyrea media), Orm minor) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT. Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Such conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de la zo			- Pose de 40 m de canisses : le prix des canisses sera défini dans un partenariat entre la ville et Semailles 83.							
Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. Son conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie souhaitable. - Raclage du sol autour de la plantation, afin de faciliter la pénétration de l'eau. - Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone d			- Achat de 20 arbustes (10 €HT pièce, soit 200 €HT au total) : Lauriers tin (<i>Viburnum tinus</i>), Nerprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>), Filaire à feuilles larges (<i>Phillyrea media</i>), Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>) Pose de tuteurs sur les plants, soit 2 € x 20 = 40 €HT.							
- Arrosage recommandé en été les 3 premières années, arrosage fréquent au suivent la plantation (toutes les 2 semaines au minimum). Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de			Acheter des arbustes en godets de plus de 400cm³ ou des arbustes en motte. S'assurer de la bonne conformation des plants : plan droit, pas trop branchu, collet non blessé, racines denses avec chevelu, racines non spiralées. Mettre une protection gibier de type Tubex. Une garantie d'au moins un an est souhaitable.							
Protocole de suivi Suivi de l'état des plantations. Adaptation de l'arrosage à l'état des plans. Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Phasage et chiff rage des Mise en place de la zone de l'arrosage à l'état des plans. Arrosage : 3 agent			- Raclage du sol	autour de la planta	ation, afin de fac	iliter la pénétra	tion de l'eau.			
Suivi Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Intégration paysagère de la zone de							age fréquent au co	ours des mois qui		
Phasage et Chiff rage des Mise en place Mise en place do la zone de Arrosage : 3 agent	Pr		Suivi de l'état de	s plantations. Adap	otation de l'arros	age à l'état des	s plans.			
Phasage et Mise en place paysagère de la zone de la zone de			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total		
opérations convention avec convention avec agent - 240€ Depose des poteaux	ch	iffrage des		de la convention avec		paysagère de la zone de relevage : 4J agent – 240€	Dépose des poteaux téléphoniques :	10J agent 8240 €		

Action 50 : Installation d'un deuxième observatoire au niveau du Perrusier

	Action 50	Installation d'un deuxième	e observatoire au niveau du Perrusier
FG 50	nriorità	Installation d'un deuxièm	e observatoire au niveau du Perrusier
	Secteur concerné	Secteur du Perrusier	
	bjectifs de l'action proposée	faune. Amélioration de l'accueil du public et adapte	richesse naturelle du site en facilitant leur observation de la er les équipements à la fréquentation réelle. fin de limiter le dérangement de la faune et la dégradation de
	escriptif des opérations	lu Perrusier. allation de canisses le long du sentier d'accès à l'observatoire. toire proposé afin de limiter le dérangement de la faune, en s visiteurs sur un secteur sensible. toire présentant l'avifaune de la lagune.	
		Réalisation au niveau de l'observatoire écologique des étangs du site et des z nouvelle plaquette) - conception, impression Pose de 250 mètres de canisses, à l'ouest Semailles 83) - pose : 4 jours à 2 garde (8 Pose de 750 mètres de barrières « lisse des piliers de 30 cm hors sol. Il est conseille pour éviter des traitements particuliers. Mis l'observatoire à la route nationale. 750 x Location d'une tarière : 45 € la journée, soi	s basses » : rondins de bois de 3 mètres de long posés sur é d'utiliser du bois soumis à autoclave (traitement thermique) le en place des lisses basses de part et d'autre du sentier, de $15 \in 11250 \in -$ pose : 7 jours à 2 garde (14 jours)-
	echni ques réco nisées		entretenu accès et la piste t mis en face aux actualisée cier, et au utre côté r sur les e mI − 80 (12 jours

canisses
--- barrières "lisses basses"

sentier à entretenir régulièrement

F 5	G Niveau de priorité 3		Installation d'un deuxième observatoire au niveau du Perrusier									
	Protocole de suivi	suivi de	Suivre la fréquentation, interroger les usagers sur les nouveaux aménagements réalisés (intégrer au suivi de la fréquentation humaine et de ses impacts – fiche n° 14). Entretien des équipements (cf. fiche n°53).									
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total					
(Phasage et hiffrage des opérations				Mise en place de l'observatoire : Achat : 20 000 € Pose des canisses : Achat : le prix sera fourni par Semailles 83 ; Pose : 8J garde Achat et pose du panneau indicateur : 100€ - 0.5J agent Pose du panneau d'information sur les étangs (voire fiche n°5) : 0.5J garde	Pose d'un platelage : Achat : 3600 € Pose : 12J garde Pose des lisses basses : Achat : 11 250 € Location de la tarière : 315 € Pose : 14J garde	35 265 € 35 J garde					

Action 51: Création d'un parc a vélos

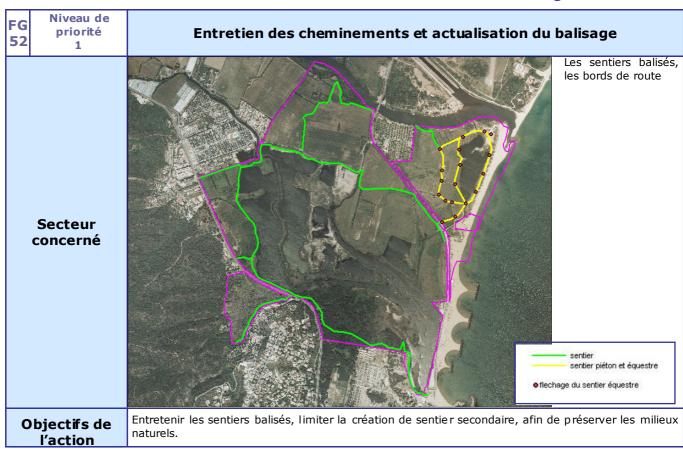
FG 51	Niveau de priorité 2	Création d'un parc à vélos sur le secteur du Pas des Vaches
	Sect eur conce rné	Secteur du Pas des Vaches lieu préconisé pour l'installation du parc à vélos sentier de randonnée autorisé aux vélos sentier pédagogique interdit aux vélos
O	bjectifs de l'action proposée	Conciliation des usages et adaptation des équipements pour un meilleur accueil du public. Respect de la réglementation interdisant l'accès des vélos au site des étangs de Villepey.
	escriptif des opérations	Mise en place d'un parc à vélo à l'entrée du Pas des Vaches (cf. carte de localisation cidessus), à proximité du panneau de présentation du site préconisé (fiche action n° 6): - Mise en place de piquets à vélos, munis d'anneaux antivol. - Installation d'un panneau indiquant le parc à vélos. Hauteur hors sol 1.40 m O.7 m Nondin diamètre 14 cm Anneau antivol Hauteur totale 1.50 m Sol

FG 51	Niveau de priorité 2	Créat	Création d'un parc à vélos sur le secteur du Pas des Vaches					
			uets à vélo : 55 € soit 2 jours agent)		orès de 400 € HT	– pose sur 1 joι	ırnée par une	
	Fechni ques préco nisées	Mise en place de 2 anneaux antivol par piquets : 7 € HT l'unité, soit près de 100€ HT – pose sur 0,5 jour par une équipe de 2 (soit 1 jour agent). Pose d'un panneau : 100 € HT - 0,5 jour de pose par un garde du Littoral.						
P	rotocole de suivi	Suivi de l'état observées.	des équipemen	ts. Réparation et	remplacement	en fonction des	dégradations	
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	
cł	Phasage et niffrage des opérations			Mise en place du parc à vélos : 500€HT – 3J agent	Suivi et entretien	Suivi et entretien	500€HT 3J agent	

Gestion courante

La gestion des étangs de Villepey, en particulier la gestion œurante, néœssite la disponibilité permanente d'outils et de matériel. Un œrtain nombre d'outils, achetés spécifiquement pour la gestion du site, devraient être stockés à la ferme des Esclamandes (pelles, pioches, débroussailleuse à dos, tronçonneuse, barque...). D'autre part, la création d'un service spécifique « gestion des étangs de Villepey » permettrait de clarifier les relations au sein du personnel intervenant sur le site et d'en simplifier la gestion.

Action 52: Entretien des cheminements et actualisation du balisage



EC	Niveau de	
FG 52	priorité 1	Entretien des cheminements et actualisation du balisage
	proposée	Assurer la sécurité des visiteurs.
		Améliorer l'accueil du public : vérifier le bon état des sentiers, et les remettre en état dans le cas contraire.
		Canaliser les flux de visiteurs et offrir aux visiteurs des circuits de découverte du parc, des peuplements et des milieux agréables, intéressants et variés.
		Entretien annuel des sentiers : linéaires concernés de 11 km (cf. carte).
De	escriptif des	Tous les sentiers ne figurant pas sur la carte présentée seront considérés comme des sentiers secondaires qui devront être fermés. Le tracé des sentiers devra être intégré aux panneaux de présentation du site.
	pérations	Eviter l'ouverture de nouveaux sentiers et fermer des sentiers secondaires existants.
		Débroussailler les bords de route, en accord avec les contraintes du risque incendie.
		Entretenir et actualiser le balisage.
		Entretien des cheminements et fermeture des sentiers secondaires:
		L'aménagement des sentiers comprendra :
		- la construction de marches avec des poutres de bois sur des zones pentues et érodées ainsi que de traverses pour les écoulements d'eau,
		- la pose de lisses basses ou de troncs sur les secteurs où le tracé du sentier est peu claire,
		- le suivi et l'entretien des aménagements,
		- élagage ou coupe des arbres morts ou dépérissant présentant un risque à proximité des sentiers.
		Permettre la recolonisation végétale naturelle des sentiers secondaires :
		- Les sentiers secondaires devront être griffés afin de décompacter le sol et de permettre une recolonisation plus rapide par la végétation.
		- Des troncs d'arbres ou des rondins peuvent être posés de façon à barrer le sentier secondaire et guider le public sur le sentier principal. Cela incitera le public à rester sur les cheminements.
,	Techniques	- Si ces techniques se révèlent insuffisantes à la reprise de la végétation en raison du piétinement, il est possible de planter quelques jeunes arbres au centre du sentier secondaire afin de dissuader les visiteurs.
	réconisées	- Un panneau avec une mention de type « végétation en cours de reconstitution, ne pas entrer » pourra être implanté au centre du sentier secondaire à la jonction avec le sentier autorisé.
		L'installation d'espèces invasives devra être surveillée sur les zones raclées et nues. Les jeunes plants devront automatiquement être arrachés.
		Les bords de route :
		Faucher ou débroussailler en février ou fin septembre, afin de ne pas perturber la reproduction des espèces. Les agents techniques de la ville continueront à entretenir ces bords de route, mais les produits de fauche devront impérativement être exportés.
		Ne surtout pas utiliser de désherbant chimique sur les bords de routes.
		Un élagage des branches d'arbres gênantes et un enlèvement des arbres morts devront être effectués, afin de garantir la sécurité du public.
		Actualisation du balisage :
		Il s'agit d'entretenir et d'actualiser le balisage du sentier ouvert au public, de façon à ce qu'il reste bien visible pour le public.
		Mettre en place une signalétique spécifique au sentier équestre au secteur des Esclamandes. Des pictogrammes adaptés à l'activité devront être choisis.
		A chaque révision de plan de gestion, tous les 5 ans, vérifier l'état des zones traitées et adapter la gestion en fonction de ce bilan.
P	rotocole de	Se renseigner auprès des usagers concernant la clarté du balisage, l'intérêt du sentier, etc.
	suivi	Surveiller toute dégradation accidentelle ou volontaire des balisages.

FG Nivea prio 52 1	au de rité	Ent	retien des che	minements et	actualisatio	n du balisa	ge
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Phasag chiffrage opérati	e des	Barrage des sentiers secondaires : 4 J garde Actualisation du balisage : 2 J garde Suivi et entretien des sentiers : 3 J garde Entretien des bords de route par les agents techniques Retour d'informations par les gardes du Littoral	Barrage des sentiers secondaires : 4 J garde Suivi et entretien des sentiers et du balisage: 4 J garde Entretien des bords de route par les agents techniques Retour d'informations par les gardes du Littoral	Barrage des sentiers secondaires : 4 J gardes Suivi et entretien des sentiers et du balisage: 4 J garde Entretien des bords de route par les agents techniques Retour d'informations par les gardes du Littoral	Barrage des sentiers secondaires : 4 J gardes Suivi et entretien des sentiers et du balisage: 4 J garde Entretien des bords de route par les agents techniques Retour d'informations par les gardes du Littoral	Barrage des sentiers secondaires : 4 J gardes Suivi et entretien des sentiers et du balisage: 4 J garde Entretien des bords de route par les agents techniques Retour d'information s par les gardes du Littoral	42 J garde

Action 53: **Entretien des équipements**

FG 53	Niveau de priorité 1	Entretien des équipements						
	Secteur concerné	Ensemble du site						
	bjectifs de l'action proposée	Assurer l'entretien et le renouvellement des équipements en place pour améliorer et sécuriser l'accueil des usagers. Suivre l'état des panneaux, les renouveler en cas de dégradations et s'assurer qu'ils soient visibles de tous. Améliorer l'image du site.						
	scriptif des opérations	Surveiller toute dégra visibles et compréher Les panneaux dégrac Remplacement des semaine qui suit la d des secteurs concern Entretien des passe endommagées, entre	nsibles par le pub dés doivent être r ganivelles manq égradation (nota és. erelles et platel	olic. rapidement remp uantes ou cassé mment en été), a	lacés. ées : elles doive afin de s'assurer	nt être remplac de la mise en dé	ées dans la fens efficace	
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	
ch	hasage et iffrage des pérations	Suivi (compris dans la surveillance du site) Réparation et remplacement éventuels : 10 J garde	Suivi (compris dans la surveillance du site) Réparation et remplacement éventuels : 10 J garde	du site) Réparation et remplacement	Suivi (compris dans la surveillance du site) Réparation et remplacement éventuels : 10 J garde	Suivi (compris dans la surveillance du site) Réparation et remplacement éventuels : 10 J garde	50 J garde	

Action 54 : Assurer le maintien de la propreté du site

FG 54	Niveau de priorité 1	Assurer le maintien de la propreté du site					
	Secteur concerné	Ensemble du site.					
	Objectifs de	Assurer la préservation, la restau	ıration et le d	éveloppemen	it des espèces	et habitats re	marquables.
	l'action proposée	Améliorer l'image du site et l'ac visiteurs à ne pas en laisser sur l	cueil des usa e site.	gers par l'enl	èvement des	déchets et l'i	ncitation des
D	escriptif des	Ramassage des déchets					
	opérations	Aménagements légers					
		Ramassage :					
- ramassage de l'ensemble des déchets actuellement pour une équipe de 2, soit 10 jours garde ou agent.					sent sur le sit	e : 5 jours de	e ramassage
	Techniques préco nisées	- ramassage régulier par les gardes du Littoral des « petits déchets » (papier, bouteille) et des dépôts sauvages de déchets (palettes, plastiques). Ce ramassage doit se faire en parallèle de la surveillance régulière du site. Les déchets observés devront être exportés hors du site le plus rapidement possible.					
		Aménagements légers :					
		- mise en place de toilettes sèches aux Esclamandes (en projet avec l'association Semailles 83).					
		- maintien des toilettes sur la pla	ige.				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	Phasage et hiffrage des opérations	Ramassage de l'ensemble des déchets actuellement présent : 10 J garde	Ramassage régulier des	régulier des	Ramassage régulier des	Ramassage régulier des	30 J garde
	operations	Mise en place de toilette sèche au niveau de la ferme des Esclamandes	déchets : 5J garde	déchets : 5J garde	déchets : 5J garde	déchets : 5J garde	- J. J.
Co	ommentaires	Cette action sera réalisée en coll des associations de réinsertion o	aboration ave u des chantie	ec l'associatio rs nature.	n Semailles 83	3, et éventuel	lement avec

III.5.3. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU SITE

Ce chapitre a pour but de proposer des créations, approfondissements ou modifications de partenariats avec les acteurs s'investissant dans la vie du site des étangs de Villepey. Il n'a pas vocation à exposer l'ensemble des partenariats existants (pour œla se référer au diagnostic). Seuls ceux pour lesquels il est proposé un changement (création, renforcement...) sont présentés dans ce chapitre.

Action 55 : Développement du partenariat avec les campings



FG 55	Niveau de priorité 1	Développement du partenariat avec les campings					
		Les techniques de démoustication mises en place sur les étangs de Villepey pourraient être proposées aux campings intéressés, afin de limiter l'utilisation de produits fortement polluants et nocifs pour l'entomofaune dans l'enceinte des campings.					
			Les campings proposant des visites sur le site pourront réaliser des animations avec l'équipe gestionnaire. Un conventionnement des animateurs emmenant des groupes sur le site pourrait être mis en place.				
		Les pontons illég être supprimés.	Les pontons illégaux sur les berges de l'Argens mis en place par le camping « Le Provençal » devront être supprimés.				
	chniques conisées	Mise en place de conventions avec les campings, les points abordés dans chacune des conventions devant résulter d'un accord entre le Conservatoire du Littoral, le gestionnaire et l'établissement concerné.					
Pro	tocole de suivi	Suivi annuel du respect des conventions, en particulier sur les techniques de débroussaillement et les rejets d'eaux pluviales et usées.					
	Année		Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
chif	asage et frage des érations	Concertation entre les partenaires et mise en place des conventions	Suivi du respect des conventions Mise en place d'animations en partenariat avec les campings volontaires	Suivi du respect des conventions Mise en place d'animations en partenariat avec les campings volontaires	Suivi du respect des conventions	Suivi du respect des conventions	

Action 56 : Développement du partenariat avec les centres équestres proches du site



FG 56	Niveau de priorité 3	Développement du travail de partenariat avec les centres équestres proches du site					
Centres		équestres sur le site, en Conservatoire du Littoral	Actuellement, une tolérance a été accordée au centre du Capitou pour réaliser des promenades équestres sur le site, entre les mois d'avril à juillet. Le partenariat à venir entre la Ville de Fréjus, le Conservatoire du Littoral et les établissements intéressés doit être proposés aux 4 centres équestres situés à proximité du site.				
	uest res	- Le Capitou,					
COI	nce rnés	- Le centre équestre de la	a Tourrache aux ab	oords du site,			
		- Le centre équestre de S	St Aygulf,				
		- Un centre équestre sur	Roquebrune.				
01.		Améliorer l'accueil du put	olic dans le respect	du patrimoine nat	urel du site.		
ľ	ectifs de action oposée	Mettre en place une ges concertation avec les act		rtée possible en p	oursuivant la démar	che d'échanges et de	
Pi	орозее	Limiter les atteintes à l'er	nvironnement liés a	à la fréquentation e	équestre non contrôlé	ée et illégale du site.	
		Il n'est pas possible d'autoriser l'ensemble des centres équestres à venir sur le site à tout moment, en raison de l'impact des chevaux sur la végétation et les sentiers. Un partage du temps entre les différents centre équestre intéressés devra être mis en place : chacun un jour de la semaine, le mercredi, le samedi et le dimanche à tour de rôle.					
		Aucun des centres ne sera autorisé en juillet et août, en raison de l'importante fréquentation estivale.					
		Le sentier équestre sera balisé comme figuré sur la carte ci-contre. Il sera interdit de galoper.					
	riptif des érations	Les piétons restent prioritaires sur l'ensemble des sentiers du site.					
		Aucun véhicule n'est autorisé sur le site, les promenades commenceront donc à partir du parking du bord de mer.					
		D'autre part, les crottins doivent être enlevés. Les centres équestres conventionnés devront ramasser les crottins à tour de rôle, chaque semaine.					
		Le partenariat pourra inc les centres équestres inté		n des produits de	fauche des différents	s secteurs du site par	
	chni ques co nisées	Mise en place de conventions avec les centres équestres, les points abordés dans chacune des conventions devant résulter d'un accord entre le Conservatoire du Littoral, le gestionnaire et le œntre concerné.					
Prot	tocole de	Une surveillance du site et du respect des conventions sera réalisée lors de la surveillance régulière des gardes du Littoral (propreté des sentiers, respect des jours répartis).					
_	suivi	Le non respect de la convention entraînera son annulation sur décision du Conservatoire du Littoral. Une note concernant ce point sera stipulée dans la convention.					
Pha	asage et	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
chiff	frage des érations	Concertation entre les partenaires et mise en place des conventions	Suivi du respect des conventions	Suivi du respect des conventions	Suivi du respect des conventions	Suivi du respect des conventions	
		<u> </u>	1	1			

Action 57: Poursuite du partenariat avec l'exploitant des cannes de Provence

FG 57	Niveau de priorité 2	Poursuite du partenariat avec l'exploitant des cannes de Provence
Secteurs concernés Ensemble du site, dans les secteurs où la Canne de Provenœ est présente.		Ensemble du site, dans les secteurs où la Canne de Provenœ est présente.
Objectifs de pa		Maintenir et développer la diversité paysagère en favorisant les pratiques structurant et enrichissant le paysage. Mettre en place une gestion la plus concertée possible en poursuivant la démarche d'échanges et de
pr	opo sée	concertation avec les acteurs du site. Enrichir la vie du site par des activités humaines respectueuses de l'environnement.

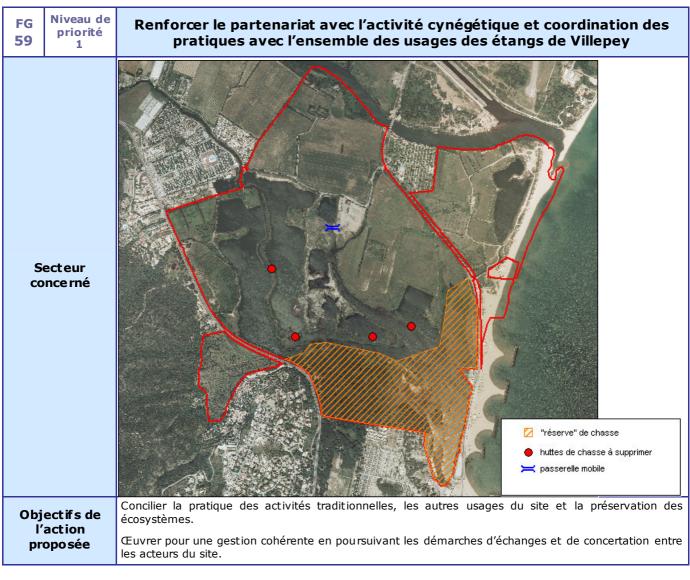
FG 57	Niveau de priorité 2	Poursuite du partenariat avec l'exploitant des cannes de Provence				
		Modification de la conve peuvent être prélevée su		prélèvement. Les ca	nnes de Provence	
Descriptif des opérations Un cannier pourrait être planté sur une parcelle actuellement en Eucalyptus au sud-est du développement de la Canne de Provence devra être parfaitement contrôlé. Aucun intrant rutilisés. La culture ne devra pas être irriguée. En contrepartie de la mise à disposition garcelle, l'entreprise pourra participer à la remise en état du secteur.					trant ne devra être	
	tocole de suivi	parcelle, l'entreprise pourra participer à la remise en état du secteur. Suivi de l'exploitation et du respect de la convention. La convention devra contenir la carte suivante, localisant les stations de Canne de Pline. Cette espèce ne doit en aucun cas être confondue et prélevée. Le prélèvement de cannes sera interdit sur une zone de 30 m autour des stations de Canne de Pline.				
Pha	sage et	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
chiffrage des opérations		Réunion de concertation pour actualiser la convention	Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention	Suivi du respect de la convention

Action 58 : Concrétisation du partenariat avec un apiculteur

FG 58	Niveau de priorité 2	Concrétisation du partenariat avec un apiculteur	
_	ecteur once rné	Parcelles au nord du site pour l'apiculture. Ferme des Esclamandes pour la ruche pédagogique.	
Objectifs de l'action proposée Mettre en place une gestion la plus concertée possible en poursuivant la démarche d'échai concertation avec les acteurs du site. L'implantation de ruches va permettre une valorisation des étangs de Villepey, et la création pédagogique.			

FG 58	Niveau de priorité 2				
		Concrétisation du projet de convention.			
		Développer des activités pédagogiques sur le thème de l'apiculture.			
	riptif des	Maintien de la quarantaine de ruches sur les secteurs indiqués dans le projet de convention : parcelles au nord du site (cf. carte ci-dessus). Elles seront enlevées en période estivale.			
оре	érations	Une ruche transparente ouverte vers l'extérieur du bâtiment pourra être installée dans la ferme des Esclamandes, point d'accueil permanent du site.			
		Le miel et les produits issus des ruches présentes sur le site pourront être vendus à la ferme des Esclamandes.			
Protocole de suivi		Suivi de l'exploitation et du respect de la convention.			
Commentaires s		La démoustication des secteurs alentours a des conséquences importantes sur ce type d'activité. Il serait donc d'autant plus important que les campings proches réalisent leur démoustication sur le modèle de Villepey.			

Action 59 : Renforcer le partenariat avec l'activité cynégétique et coordination des pratiques avec l'ensemble des usages des étangs de Villepey



FG 59	Niveau de priorité 1	Renforcer le partenariat avec l'activité cynégétique et coordination des pratiques avec l'ensemble des usages des étangs de Villepey				
		Coordonner e	t concilier les usages d	u site.		
Lutter contre le braconnage.						
		Améliorer les	connaissances des prél	èvements.		
		de l'arrêté pro délimitée par	éfectoral réglementant la lagune et le Pas des	la chasse, excepté <u>a</u> Vaches ».	au sein et en directio	st autorisée dans le respect u <u>n</u> de la réserve de chasse
			de l'ensemble des hu nistratif de Nice du 2 d		ont été déclarées ille	égales par le jugement du
		- Suppression	de la passerelle : les î	lots sont interdits à la	a fréquentation,	
		- Aucune emb	parcation n'est autorisé	e sur les étangs, à l'e	exception de la pêche	e professionnelle.
			fectoral pourrait rempl e qui renforcerait sa va		al actuel, définissant	les limites de la réserve
Desc	riptif des	Etablir une convention de gestion entre la société de chasse, le Conservatoire du Littoral et la Ville de Fréjus afin de concilier cette activité avec les autres usages. Elle permettra de définir un règlement qui conditionne la pratique de l'activité.				
	érations	Afin de concilier les différents usages du site, un aménagement des jours et des horaires durant lesquels la chasse peut être pratiquée est nécessaire : chasse possible tous les matins, du lundi au samedi.				
		Les battues aux sangliers pourront être organisées entre octobre à février, dans le respect de la réglementation, avec une périodicité maximum d'une battue toutes les trois semaines (8 battues dans la saison), le gestionnaire en étant informé une semaine avant.				
		Les îlots sont interdits au public pour la tranquillité de la faune. La passerelle mobile permettant d'accéder aux îlots ne doit donc plus être installée. De plus, les aménagements proposés sur STCM sont incompatibles avec l'entrée des engins pour installer et déposer cette passerelle.				
		Les chasseurs devront tenir un carnet de prélèvement , qui sera remis annuellement au gestionnaire du site.				
			es actions proposées de auvage (ONCFS) et la :			e National de la Chasse et
Tec	chni ques	Réunion de travail entre les représentants de la société de chasse, le Conservatoire et la ville de Freafin de mener une réflexion sur le projet de convention définissant les conditions d'exercice de chasse.				
	préconisées Les zones, jours et horaires durant lesquels la chasse est autorisée doivent être mentionnés se panneau implanté au point d'accueil permanent (cf. fiche n°10 : Panneaux d'information se activités humaines »).					
Prof	tocole de	Surveillance,	constations des infracti	ons et/ou procès ver	taux.	
	suivi	Bilan annuel d	les carnets de prélèver	nents des chasseurs.		
D.		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
chiff	asage et frage des érations	Concertation	Etablissement de la convention activité cynégétique	Surveillance du respect de la convention	Surveillance du respect de la convention	Surveillance du respect de la convention

Action 60 : Renforcer le partenariat avec les activités halieutiques professionnelles et ludiques

FG 60	Niveau de priorité 1	Rentarcer le nartenariat avec les activites nallelitiques protessionne			professionnelles et		
	Sect eur once rné	Ensemble des	étangs				
			Concilier la pratique des activités traditionnelles et la préservation des écosystèmes, en favorisant une activité de pêche raisonnée.				
	ject if s de	Limiter les déra	ingements de la faur	ne sauvage, notamme	ent de l'avifaune.		
	l'action roposée	Lutter contre le	braconnage.				
	. орозес	Définition des r	modalités de pêche.				
		Améliorer les c	onnaissances sur les	quantités et la qualit	é des prises.		
		entre domaine		maritime est défini		partement du Var, la limite e. Les étangs de Villepey	
		<u>Pêche profession</u>	onnelle :				
		Sur le domaine association agr	e fluvial, les pêcheur éée départementale	rs professionnels doiv ou interdépartement	vent détenir un droit d ale de pêcheurs profes	le pêche et adhérer à une sionnels en eau douce.	
		Ils doivent se s	oumettre à la réglen	nentation qui y corres	spond et s'acquitter de	la taxe piscicole adéquate.	
		Les pêcheurs professionnels doivent donc créer une association ou adhérer à une association ex (Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bas Rhône).					
		Les pêcheurs devront tenir un carnet de prélèvement , qui sera remis annuellement au gestionnaire site. Il y figurera les espèces et quantités pêchées, les périodes de prélèvement et les noms d pêcheurs.					
	criptif des pérations	Finalisation du	– projet de convention	on entre l'associatio et de convention com		us », le Conservatoire du	
		- les lieux de p pêche autorisés		semble des berges a	ccessibles par un sent	ier balisé sont des lieux de	
		- la nécessité c	l'un permis de pêche	,			
		- les obligation	s des pêcheurs par ra	apport à l'entretien de	es berges.		
		- les modalités	et sanctions liées au	braconnage.			
					y (à l'exception de la projet de convention.	pêche professionnelle), les	
					s sur un panneau in on sur les activités hui	nplanté au point d'accueil maines »).	
		L'ensemble des actions proposées devra être mené en partenariat avec le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) et les acteurs locaux.					
	chni ques éco nisées	Réunion de travail entre les représentants de la « Gaule de Fréjus », les pêcheurs professionnels, le Conservatoire et la ville de Fréjus, afin de mener une réflexion quant au projet de convention.					
Pro	tocole de	Surveillance et	constatations des inf	ractions et/ou procès	verbaux.		
	suivi	Bilan des carne	ts de prélèvements d	des pêcheurs professi	onnels.		
Ph	asage et	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
chi	ffrage des pérations	Concertation	Etablissement de la convention	Surveillance du respect de la convention	Surveillance du respect de la convention	Surveillance du respect de la convention	

Bibliographie

Documents principaux de référence :

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1998. Plan de gestion des Réserves Naturelles. 99p.

IARE, 1996. Plan de gestion des étangs de Villepey. 105p.

Etudes scientifiques et expertises réalisées sur les étangs de Villepey :

CAMBRONY M., SEIDENBINDER M., 1996. Expertise écologique du site de Villepey. Comité National de la Charte, UNPG. 89p.

CEMAGREF, 1987. Hydro-géochimie des étangs de Villepey (Département du Var) - Etude préliminaire. 19p.

CENTRE D'ETUDES DES ECOSYSTEMES DE PROVENCE, 1995. Etude faunistique du site de l'ex-B.A.N de Fréjus : Inventaires et recommandations pour la gestion du site. 37p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES, 1995. Base aéronavale de Fréjus (Var) : Flore et végétation remarquables – Eléments patrimoniaux à l'usage des gestionnaires. 40p.

EID MEDITERRANEE, 2003. Contrôle des moustiques nuisants dans les espaces naturels méditerranéens. Proposition méthodologique pour la gestion durable d'un site « Ramsar » en Languedoc-Roussillon (France). Les actes. Colloque de Restitution du Jeudi 27 mars 2003 AGRO Montpellier. 75p.

EID MEDITERRANEE, 2004. Inventaire des gîtes larvaires de moustiques nuisants sur les étangs de Villepey à Fréjus (Var). 4p.

HUIN D., 2003. Etangs de Villepey, Etude ornithologique espèces paludicoles nicheuses, période de mars à août 2003. Var Nature. 11p.

HUIN D., 2004. Etangs de Villepey, Etude ornithologique espèces paludicoles migratrices et hivernantes, du printemps 2003 au printemps 2004. Var Nature. 14p.

HUIN D., 2005. Etangs de Villepey, Espèces nicheuses des milieux ouverts en 2005. Var Nature. 19p.

JOYEUX A., 2004. Inventaire herpétologique des Etangs de Villepey. Reptil'Var, 39p.

JOYEUX A., 2005. Etude de la population de Cistude d'Europe des étangs de Villepey, répartition, densité, démographie. Reptil'Var. 18p.

MOUTTE P., 1979. Une zone naturelle à protéger : les étangs de Villepey à Fréjus (Var). Annales de la société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, n°31. pp 119-127.

SCP id/ MRE, 2004. Etude diagnostic des milieux aquatiques et des potentialités piscicoles des étangs de Villepey à Fréjus (Var). 53p.

VIDAL P., 1987. Inventaires floristiques et faunistiques des étangs de Villepey, proposition d'aménagement et ouverture au public des étangs de Villepey. CEEP. 136p.

Documentation relative aux projets réalisés ou non sur les étangs de Villepey :

ASSOCIATION D'ANALYSE SPATIALE QUANTITATIVE ET APPLIQUEE, 2001. Impacts possibles d'un élevage de thons rouges en cages flottantes – Projet « Promarex » Saint Aygulf – Modélisation hydrodynamique. 44p.

CONSEIL GENERAL DU VAR ET COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAR, 2001. Parcours cyclable du littoral, Site de Villepey, Etude paysagère et touristique. 37p.

GARDE L., THAVAUD PASCAL (CERPAM), 2002. Etude de Faisabilité pour l'installation d'une manade sur le site des étangs de Villepey (commune de Fréjus, Département du Var).

GSM – CETE MEDITERRANEE, 1995. Schéma d'aménagement des étangs de Villepey (Fréjus – Var) – Etude préliminaire. 63p.

IARE, 1993. Amélioration du fonctionnement hydrique des étangs de Villepey. 96p.

IARE, 1993. Amélioration du fonctionnement hydrique des étangs de Villepey – Résumé technique. 10p.

IARE, 1994. Création d'un nouveau chenal entre le plan d'eau des Esclamandes et l'embouchure de l'Argens – Avant-projet. 6p.

IARE, 1996. Proposition de réaménagements écologiques de la zone centrale des étangs de Villepey – Avant projet sommaire – Zone des anciennes gravières (Claveled et Défend) et Zone d'exploitation actuelle. 33p.

IARE, 1998. Dragage de l'embouchure de l'Argens - Notice d'impact. 33p.

IARE, 1998. Réaménagement écologique de la sablière de Villepey. 6p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS INFERIEUR DE L'ARGENS, 1978. Base littorale de loisirs et de nature de Villepey – Note de synthèse – Etat actuel du dossier programme d'actions. 53p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS INFERIEUR DE L'ARGENS, 1979. Base littorale de loisirs et de nature de Villepey – Pré-schéma d'aménagement. 59p.

URBANIS, 1995. Un projet pour Fréjus : La Maison du Delta. 18p.

Documents relatifs à l'historique du site

BERTOCELLO F., ALLINNE C., BERTRAND F., DUBAR M., PROVANSAL M., 2003. Programme Collectif de Recherche « Occupation du sol et Patrimoine Archéologique dans la basse vallée de l'Argens » - Rapport d'activité 2003 (1iere année). 27p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR, ASL BASSE VALLEE DE L'ARGENS, 1999. Basse Vallée de l'Argens – Bilan et perspectives. 15p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR, ASL BASSE VALLEE DE L'ARGENS, 1999. Basse Vallée de l'Argens – Bilan et perspectives. 15p.

COHEN O., 1997. La baie de Fréjus: 2000 ans d'évolution du rivage. Mappemonde n°1.pp. 6-12.

FICHES J-L., 1995. Habitats de l'âge du fer et structures agraires d'époques romaine aux escaravatiers. Gallia 52 – Archéologie de la France antique – Dossier : Les potins gaulois. Ed. CNRS. pp. 205-210.

GERABA CHERINE ET GERARD CHOUQUER. Les parcellaires antiques de la région de Fréjus. Archéologie aujourd'hui – Les formes du paysage – Tome 1 Etudes sur les parcellaires. Ed. Errance. pp. 91-103.

Documents de communication du Conservatoire du Littoral et de la Mairie de la Fréjus :

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES. Les étangs de Villepey - Répertoire des sites protégés par le Conservatoire du littoral. Rivages de Provence Alpes Côte d'Azur n°24. pp 201-212.

MARIE DE FREJUS - SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET, 1994. Villepey : un site à préserver. Objectif Nature $n^{\circ}25$, Avril 1994. 2p.

MAIRIE DE FREJUS, 1997. Fréjus : l'environnement d'abord ! Villepey c'est gagné ! Le magazine n°21, Mars 1997. pp 12-19.

MAIRIE DE FREJUS – SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET, 1993. Un site d'exception : les étangs de Villepey. Objectif Nature n°15, Juin 1993. 2p.

Ouvrages relatifs à l'expertise botanique :

BARDAT J. & al., 2004. Prodrome des végétations de France. Muséum national d'Histoire naturelle - Patrimoine naturel, 61. Paris. 171 p.

BISSARDON M., Guibal L. et Rameau J.-C., 1997. CORINE Biotopes, Types d'habitats français. ENGREF. Nancy. 217 p.

BOURNERIAS M., Arnal G., Bock C., 2002. Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Editions Belin, Paris. 640 p.

BRAUN-BLAN QUET J. et al., 1952. Les groupements végétaux de la France méditerranéenne. CNRS. 297 p.

CEPREL: plusieurs documents de 1980 à 1990 (protection des plages de St Aygulf, protection et restauration des plages de St Aygulf, protection et restauration de la plage de St Aygulf à Villepey).

COLLECTIF, 2002. Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 p.

COLLECTIF, 2002. Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 3, Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

COLLECTIF, 2005. Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 2, Habitats côtiers. La Documentation Française. 399p.

COLLECTIF, 2005. Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agro-pastoraux. La Documentation Française. 487 p.

COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999. Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne – EUR 15. 132 p.

CRONK Q.C.B. & FULLER J.L., 1996. Plant invaders. Chapman & Hall, Londres. 241 p.

DANTON P. & BAFFRAY M., 1995. Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan et A.F.C.E.V: 294 p.

FOURNIER P., 1947. Les quatre flores de France, Corse comprise. Editions Dunod, nouveau tirage de 2001. 1103 p.

GEHU J.-M., 1991. Liste rouge des phytocoenoses terrestres du littoral français. Centre régional de phytosociologie, Bailleul. 236 p.

JULVE PH., 1998. Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version 8 septembre 2003.

LAHONDERE CH., 1997. Initiation à la phytosociologie sigmatiste. Bulletin de la S.B.C.O., nouvelle série – Numéro spécial 16, Saint-Sulpice de Royan. 46 p.

MULLER S., 2006. Plantes invasives en France – Etat des connaissances et propositions d'actions. Publications scientifiques du Muséum - Patrimoine naturel, 62. Paris. 168p.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porque rolles, Ministère de l'Environnement, Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. et al., 1989. Flore forestière française, guide écologique illustré - Plaines et collines. IDF. 1785 p.

Ouvrages relatifs à l'expertise faunistique :

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. éd., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg – Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

AGUILAR (d') J. & DOMMANGET J.-L., 1998. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux & Niestlé ed. : 463 p.

BARATAUD M, 2003. Variabilité acoustique et possibilités d'identification de sept espèces de chiroptères européens appartenant au genre Myotis. 27 p. (Inédit)

BARATAUD M., 1996. Ballades dans l'inaudible. Méthode d'identification acoustique des chauves-souris de France. Editions Sittelle. Double CD et livret 49 p.

BELLMANN H. & LUQUET G., 1995. Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe Occidentale. Delachaux & Niestlé ed., 383 p.

BIOTOPE, 2004. Plan de gestion des sites de la Valmasque et de Vaugrenier - Conseil Général des Alpes-Maritimes

BIOTOPE, 2005. Inventaire faunistique et floristique du Mont Vinaigrier - Conseil Général des Alpes-Maritimes

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. Birds in the European Union : a status assessment. Wageningen. Netherlands. Bird Life International.

BLONDEL J., FERRY C. & FROCHOT (1970) – La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.) ou des relevés d'avifaune par "Stations d'écoute". Alauda, 38 (1): 55-71

BOIREAU P., BILLI F. & BRACONNOT S., 1992. Inventaire des lépidoptères observés dans le Parc Départemental de Vaugrenier (Alpes-Maritimes). Zone humide. Riviéra Scientifique éd. 1992 : 19-34

CAMBRONY M., SEIDENBINDER M., 1996. Expertise écologique du site de Villepey. Comité National de la Charte, UNPG. 89p.

CASTANET J. & GUYETANT R., 1989. Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. S.H.F. éd., Paris. 191 p.

COLLECTIF, 2004. Synthèse de l'enquête nationale 2004 sur la Magicienne dentelée *Saga pedo* (Pallas, 1771) et la Diane (*Zerynthia polyxena*). Œuvre collective du réseau Tela Insecta.

CREPIN C., 1980. Nouvelles captures de Trigonidium cicindeloides (Orth. Gryllidae). L'Entomologiste 36(1).

DEFAUT B., 2005. *Aiolopus puissanti*, espèce nouvelle proche d'Aiolopus thalassinus (Fabricius) (Acrididae, Oedipodinae). Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques n°10 : 103-113

DEFAUT B., 1998. Pré-inventaire orthoptérique de la réserve naturelle du Mas Larrieu (66700 Argelès-sur-mer) et orientations de gestion. Matériaux entomocénotiques n°3 : 17-51

DOMMANGET J.-L. (Coord), 1994. Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31/12/93. Coll. Patrimoines Naturels, Vol. 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Min. Env. : 80 p

GASC, J.P, CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILOVIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE J., MARTENS H., MARTINEZ-RICA J.P., MAURIN H., OLIVEIRA M.E., SOFIANIDOU T.S., VEITH M. & ZUIDERWIJK A., 1997. Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe. Societas Europeae Herpetologica & Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris: 496 p.

HAINARD R., 1988. Mammifères sauvages d'Europe. Delachaux & Niestlé. 679p.

KRUSEMAN G., 1982. Matériaux pour la faunistique des Orthoptères de France. Fascicule II : Les Acridiens des Musées de Paris et d'Amsterdam. Inst. voor Taxo. Zool. Univ. van Amsterdam, N°18 : 164 p.

KRUSEMAN G., 1988. Matériaux pour la faunistique des Orthoptères de France. Fascicule III: Les ensifères et des Caelifères: les Tridactyloides et les Tétrigoides des Musées de Paris et d'Amsterdam. Inst. voor Taxo. Zool. Univ. van Amsterdam, N° 18: 164 p.

LAFRANCHIS T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthenope, BIOTOPE Ed.: 448 p.

LASCEVE M., CROCQ C., KABOUCHE B. et FLITTI A., 2006. Oiseaux menacés et à surveiller en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ecologie générale, Statuts, Effectifs et tendances, Mesures de conservation. 224p.

LE GARFF B., 1991. Les amphibiens et les reptiles dans leur milieu. Bordas, Paris, 250 p.

M.N.H.N., 1994. Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles, Nathan. 175 p.

MAZEL R., 1993. Les Lépidoptères littoraux du Roussillon. Leurs rapports avec les zones humides côtières (*Insecta Lepidoptera*). Alexanor, 18(3), 1993: 131-145

MORIN D., 1999. Orthoptères des Pyrénées-Orientales : liste commentée des espèces. R.A.R.E., T. VIII(1) : 1-12

MOSSOT M., 1999. Présence de *Rhacocleis poneli* Harz & Voisin, 1987 (Orthoptera : Decticinae) dans le département des Alpes-Maritimes (France). Biocosme Mésogéen 15 (4) : 253-256

MOSSOT M., 2001. Sur la présence de *Rhacocleis poneli* Harz & Voisin, 1987 (Orthoptera : Decticinae) dans la vallée de la Durance (France). Biocosme Mésogéen 17 (3) : 197-199

PESLIER S., 1999. Réserve Naturelle du Mas Larrieu. Travaux 8 : Inventaire des lépidoptères de la Réserve Naturelle. Commune d'Argelès-sur-mer éd. : 35 p.

PONEL P., 1988.Les étangs de Villepey: étude entomologique. Faune de Provence (CEEP) nº 9: 4-11

PONEL P., ASMODE J-F., GADOUM S., JOYEUX A., ORSINI P., 1998. Nouvelles données sur la répartition géographique, l'écologie et la phénologie de *Rhacocleis poneli* Harz & Voisin, 1987 (Orthoptera, Decticinae). Bull. Soc. Ent. France, 103 (4): 341-347

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF / LPO. Paris. 560p.

SARDET E. & DEFAUT B. (coordinateurs), 2004. Les orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. (coord.), 2004. Rapaces nicheurs de France – distribution, effectifs et conservation. Delachaux & Niestlé. Paris. 176 p.

TUCKER G.M. & HEATH M.L., 1994. Birds in Europe :Their Conservation Status. Birdlife Conservation Series N°3, BirdLife International. 600p.

UEF et ASCETE (coll.) (en cours). Atlas des Orthoptères de France. Consultable sur le site Internet de l'ASCETE

VIDAL P., 1987. Inventaires floristiques et faunistiques des étangs de Villepey, proposition d'aménagement et ouverture au public des étangs de Villepey. CEEP. 136p.

VOISIN J-F., 2003. Atlas des Orthoptères et des Mantides de France. Publications scientifiques du Muséum, Coll Patrimoines naturels : 105 p.

WENDLER A. & NÜB J.H., 1994. Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. S.F.O. Ed., 130 p.

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des objectifs à long et moyen termes	136
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des investissements à réaliser pour la mise e actions	
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des moyens humains nécessaires pour la mi	
Annexe 4: Missions des Gardes du Littoral	143

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des objectifs à long et moyen termes

bjectifs à long terme	erme Objectifs de gestion sur 5 ans				
	Sur l'ensemble du site :				
	- Suivre l'évolution des habitats patrimoniaux et des populations des espèces végétales et animales patrimoniales				
	associées.				
	- Préconisations globales de gestion de la faune et de la flore.				
	Préserver et restaurer les étangs et la lagune, ainsi que les espèces qui leur sont associées, et améliorer leur fonctionnement hydraulique :				
	- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et des niveaux d'eau.				
	- Restaurer un gradient de salinité entre les différents étangs de Villepey.				
	- Gérer les niveaux d'eau de façon à préserver les zones de reproduction et d'alimentation de la faune.				
	- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux par la surveillance et la limitation des rejets.				
	- Favoriser un fonctionnement le plus naturel possible de la lagune.				
	·				
	Préserver et restaurer les milieux terrestres ouverts, ainsi que les espèces associées :				
Préserver, restaurer et enrichir la	- Suivre l'évolution des habitats patrimoniaux et des populations des espèces végétales et animales patrimoniales associées.				
qualité et la diversité des					
écosystèmes et de leurs	- Gérer les espaces ouverts de façon à favoriser des cortèges floristiques et entomologiques riches.				
composantes	- Limiter la dynamique des ligneux et préserver les milieux ouverts.				
	- Entretenir et recréer les corridors (renforcer la ripisylve, haies, alignements d'arbres).				
	- Restaurer les habitats dégradés, zones érodées, à nu, fragmentées, au sol tassé				
	Préserver et restaurer les milieux forestiers, ainsi que les espèces qui leur sont associées :				
	- Suivre l'évolution des habitats patrimoniaux et des populations des espèces végétales et animales patrimoniales associées.				
	- Préserver la ripisylve et favoriser son développement.				
	- Favoriser la régénération des peuplements forestiers et la diversification des cortèges floristiques et faunistiques associés.				
	- Maintenir et favoriser les espèces saproxylophages ou qui y sont associées par l'augmentation du volume de bois morts et dépérissants en forêt.				
	- Favoriser l'installation d'habitats forestiers patrimoniaux.				
	Contrôler le développement, voire éradiquer, les espèces animales et végétales, locales et exotiques				
	envahissantes et surveiller les espèces susceptibles de le devenir ou causant des dérangements				
	importants :				

bjectifs à long terme	Objectifs de gestion sur 5 ans
	- Améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes et suivre leur évolution sur le site et en périphérie.
	- Limiter le développement de ces espèces, voire les éradiquer.
	- Développer des mesures de lutte contre les espèces envahissantes.
	-Informer et sensibiliser la population locale sur les impacts engendrés par les espèces végétales et animales
	invasives sur le patrimoine naturel et paysager.
	Maintenir et développer la diversité paysagère :
	- Favoriser les pratiques structurant et enrichissant le paysage (mosaïque de milieux agricoles, pastoralisme
Renforcer la qualité paysagère et le	extensif, entretien des haies).
caractère naturel du site	Renforcer le caractère naturel du site :
	- Améliorer l'intégration paysagère des anciennes zones industrielles.
	- Résorber les points noirs paysagers.
	- Limiter tous les équipements et aménagements qui pourraient nuire à l'aspect naturel et sauvage du site.
	Favoriser des pratiques agricoles et pastorales raisonnées et durables, respectueuses des équilibres
Concilier la pratique des activités	écologiques.
traditionnelles et la préservation des	Maintenir les activités traditionnelles et des usages participant à la vie du site, et favoriser leur évolution vers une exemplarité environnementale.
éc osystè mes	- Poursuivre de la démarche d'échanges et de concertation avec les acteurs du site et les usagers.
	- Développer des partenariats entre les acteurs du site et l'équipe gestionnaire.
	Informer et sensibiliser le public et les usagers sur le patrimoine naturel et la vie du site :
	- Faire respecter la réglementation adaptée aux enjeux du site, informer et sensibiliser les usagers.
Améliorer l'accueil du public dans le	- Sensibiliser le public et communiquer sur la richesse naturelle et paysagère des étangs de Villepey.
respect des équilibres naturels, et canaliser la fréquentation	- Développer des moyens d'information sur la description, l'historique des étangs de Villepey et les activités traditionnelles.
	- Sensibiliser le public aux menaces pesant sur les milieux naturels, à l'impact des comportements individuels et de
	la surfréquentation.
	A dapter les équipements à la fréquentation réelle, canaliser et maîtriser les usages, afin de les concilier et de préserver le patrimoine naturel :
	- Suivre l'évolution de la fréquentation.
	- Canaliser la fréquentation sur les sentiers, notamment les VTT, et proposer les aménagements associés, afin de limiter la dégradation des habitats naturels et le dérangement de la faune (création de sentiers secondaires,
	tassement du sol).

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres oncilier les chimenentsions ages no les jours portune et temporelle des activités (des heures ou des jours BIOTOPE, 2007 affectés pour certaines activités , des sentiers résel·vés 13/1/2/19Hétons...).

- Exclure les zones sensibles des voies d'accès et répartir la fréquentation de façon cohérente sur le site.

bjectifs à long terme	Objectifs de gestion sur 5 ans						
	- Limiter le stationnement anarchique.						
	- Assurer l'entretien quotidien et le renouvellement des équipements et de la signalétique mis en place.						
	- Collecter et évacuer les déchets et inciter le public à des comportements respectueux du site.						
	- Reconquérir les secteurs dégradés et érodés par la mise en œuvre de moyens adaptés (exclos).						
	Sécuriser le site pour l'accueil du public :						
	- Mettre en place une défense contre les incendies efficace et cohérente avec les objectifs de préservation des milieux naturels et les moyens humains.						
	- Pratiquer une sylviculture à vocation sécuritaire adaptée aux enjeux écologiques.						
	- Sécuris er le site par rapport à la circulation motorisée.						
	- Sécuris er et adapter les équipements à la fréquentation réelle.						
	Poursuiv re la concertation locale, favoriser les échanges entre usagers et avec l'équipe gestionnaire :						
	- Poursuivre de la démarche d'échanges et de concertation avec les acteurs du site et les usagers.						
	- Développer des partenariats entre les acteurs du site et l'équipe gestionnaire.						
	- Favoriser le dialogue entre le public et l'équipe gestionnaire.						
Œuvrer pour une gestion cohérente	Optimiser l'action de l'équipe gestionnaire et la mise en œuvre des moyens techniques et financiers :						
et efficace	- Répartir les financements en fonction des principes de gestion du Conservatoire du Littoral, la sauvegarde de la diversité biologique et du paysage étant prioritaires.						
	- Adapter la composition de l'équipe, ses modes d'intervention et ses moyens techniques aux enjeux du site (mise en place d'un service gérant le site, avec une équipe en dépendant directement et un matériel spécifique).						
	- Améliorer l'efficacité de l'équipe par des formations sur le patrimoine naturel, la pédagogie et la communication.						

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des investissements à réaliser pour la mise en œuvre des actions

N°	Fiches de gestion	Niveau de priorité	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	Total
FG 1	Former les gardes du Littoral et les agents techniques intervenant sur le site de Villepey	1	1 000 €			500 €		1 500 €
FG 2	Destination et réhabilitation des bâtiments du site	1	•	•			A	déterminer
FG3	Création d'un point d'accueil permanent aux Esclamandes	1	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
FG 4	Mettre en cohérence et adapter la réglementation aux enjeux écologiques et humains	1						
FG 5	Conception et édition d'une nouvelle plaquette de présentation des étangs de Villepey	3	400 €			3 460 €		3 860 €
FG 6	Réalisation de panneaux de présentation du site	2		8 340 €	9 200 €			17 540 €
FG 7	Réalisation d'un panneau d'information sur le fonctionnement écologique des étangs du site et des zones humides en général	2			2 600 €			2 600 €
FG8	Panneau d'information sur le patrimoine naturel des étangs de Villepey	2		2 600 €				2 600 €
FG 9	Panneau d'information sur les espèces invasives	3				2 600 €		2 600 €
FG 10	Panneau d'information sur la Canne de Pline, la Canne de Provence et le Roseau	3				2 600 €		2 600 €
FG 11	Panneau d'information sur les activités humaines présentes sur les étangs de Villepey	3			2 600 €			2 600 €
FG 12	Actualisation et remplacement des panneaux et de la signalisation au niveau des milieux littoraux	1	1 530 €	4 025 €	2 300 €	575 €		8 430 €
FG 13	Poursuivre et développer les sorties pédagogiques, les chantiers nature et les manifestations pédagogiques	1						
FG 14	Suivi de la fréquentation humaine et de ses impacts	1						
FG 15	Suivi de la qualité et du niveau des eaux des étangs de Villepey	1	1 000 €	480 €				1 480 €
FG 16	Suivi des plantes remarquables et protégées	1	1 000 €	1 000 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	6 500 €
FG 17	Suivi des milieux littoraux et de leur état de conservation	1	500 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	3 000 €
FG 18	Suivi avifaunistique	1	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
FG 19	Suivi herpétologique	1	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
FG 20	Etude approfondie des coléoptères et des hétérocères, recherche des espèces remarquables de rhopalocères et d'orthoptères du site	1	5 000 €	5 000 €	1 500 €	1 000 €	1 500 €	14 000 €
FG 21	Etude des populations de chiroptères	1		5 500 €	10 000 €			15 500 €
FG 22	Suivi des espèces végétales invasives	2						
FG 23	Etude et suivi des espèces animales invasives : la Tortue de Floride, le Ragondin et le Cascail	2						
FG 24	Amélioration du fonctionnement hydraulique des étangs	1	22 500 €					22 500 €
FG 25	Préservation et développement des populations de Canne de Pline	1						
FG 26	Création de zones de pontes et d'ensoleillement pour la Cistude d'Europe	2			1 500 €			1 500 €
FG 27	Aménagements de gîtes pour les chiroptères et suivi de leur occupation	2		1 200 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	6 600 €
FG 28	Maintien des habitats côtiers	1						

N°	Fiches de gestion	Niveau de priorité	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	Total
FG 29	Maintien des fourrés halophiles méditerranéens	2						
FG 30	Fauche des milieux ouverts	1						
FG 31	Aménagement des rives ouest du Claveled, et mise en place d'îlots flottants	2						
FG 32	Aménagement des rives nord du Défend	3				1 400 €	2 000 €	3 400 €
FG 33	Gestion de la roselière sèche au Perrusier	2						
FG 34	Gestion d'une roselière inondée au nord ouest du site	2						
FG 35	Gestion de la ripisylve	3			200 €	600 €		800 €
FG 36	Entretien des peuplements forestiers	2						
FG 37	Lutter contre l'expansion du Chèvrefeuille du Japon (Lonicera japonica)	1						
FG 38	Lutter contre l'expansion de l'Herbe de la Pampa	1						
FG 39	Lutter contre l'expansion du Mimosa, du Robinier, du Pyracantha, du Pittosporum de Chine, de l'Erable negundo	2						
FG 40	Lutter contre l'expansion des autres plantes invasives	2						
FG 41	Limitation des populations de Tortue de Floride	1	3 450 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 450 €
FG 42	Revégétalisation du secteur de l'ancienne sablière aux Esclamandes	2	4 100 €	1 100 €				5 200 €
FG 43	Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe	2		1 000 €		1 600 €		2 600 €
FG 44	Cahier des charges des activités agricoles	1						
FG 45	Favoriser un pâturage extensif	1						
FG 46	Gestion des parcelles à l'ouest de la D7	2						
FG 47	Gestion du verger	3						
FG 48	Aménagement et sécurisation du chemin des étangs	1	450 €					450 €
FG 49	Suppression des points noirs paysagers	3				240 €	8 000 €	8 240 €
FG 50	Installation d'un deuxième observatoire au niveau du Perrusier	2				20 100 €	15 165 €	35 265 €
FG 51	Création d'un parc à vélos	2			500 €			500 €
FG 52	Entretien des cheminements et actualisation du balisage	1						
FG 53	Entretien des équipements	1						
FG 54	Assurer le maintien de la propreté du site	1						
FG 55	Développement du partenariat avec les campings	1						
FG 56	Développement du travail de partenariat avec les centres équestres proches du site	3						
FG 57	Poursuite du partenariat avec l'exploitant des cannes de Provence	3						
FG 58	Concrétisation du partenariat avec un apiculteur	2						
FG 59	Renforcer le partenariat avec l'activité cynégétique et coordination des pratiques avec l'ensemble des usages des étangs de Villepey	1						
FG 60	Renforcer le partenariat avec les activités halieutiques professionnelles et ludiques	2						
	TOTAUX		51 930 €	44 265 €	49 700 €	51 975 €	43 965 €	242 315 €

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des moyens humains nécessaires pour la mise en œuvre des actions

N°	Fiches de gestion	Niveau de priorité	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	Total
FG 1	Former les gardes du Littoral et les agents techniques intervenant sur le site de Villepey	1	6 (par garde)	6 (par garde)	3 (par garde)	5 (par garde)	4 (par garde)	24 (par garde)
FG2	Destination et réhabilitation des bâtiments du site	1						
FG3	Création d'un point d'accueil permanent aux Esclamandes	1						
FG 4	Mettre en cohérence et adapter la réglementation aux enjeux écologiques et humains	1						
FG 5	Conception et édition d'une nouvelle plaquette de présentation des étangs de Villepey	3						
FG 6	Réalisation de panneaux de présentation du site	2		2	2			4
FG7	Réalisation d'un panneau d'information sur le fonctionnement écologique des étangs du site et des zones humides en général	2			0,5			0,5
FG8	Panneau d'information sur le patrimoine naturel des étangs de Villepey	2		0,5				0,5
FG9	Panneau d'information sur les espèces invasives	3				0,5		0,5
FG 10	Panneau d'information sur la Canne de Pline, la Canne de Provence et le Roseau	3				0,5		0,5
FG 11	Panneau d'information sur les activités humaines présentes sur les étangs de Villepey	3			0,5			0,5
FG 12	Actualisation et remplacement des panneaux et de la signalisation au niveau des milieux littoraux	1	6	2	2	0,5		10,5
FG 13	Poursuivre et développer les sorties pédagogiques, les chantiers nature et les manifestations pédagogiques	1						
FG 14	Suivi de la fréquentation humaine et de ses impacts	1	24	24	24	24	24	120
FG 15	Suivi de la qualité et du niveau des eaux des étangs de Villepey	1	121 jours gestionnaire spécifique sur les 5 ans				1	
FG 16	Suivi des plantes remarquables et protégées	1						
FG 17	Suivi des milieux littoraux et de leur état de conservation	1						
FG 18	Suivi avifaunistique	1						
FG 19	Suivi herpétologique (Cistude d'Europe, du Crapaud calamite et du Lézard ocellé)	1						
FG 20	Etude approfondie des coléoptères et des hétérocères, recherche des espèces remarquables de rhopalocères et d'orthoptères du site	1						
FG 21	Etude des populations de chiroptères	1						
FG 22	Suivi des espèces végétales invasives	2	2	2		2	2	8
FG 23	Etude et suivi des espèces animales invasives : la Tortue de Floride, le Ragondin et le Cascail	2						
FG 24	Amélioration du fonctionnement hydraulique des étangs	1						
FG 25	Préservation et développement des populations de Canne de Pline	1	1	1	1	1	1	5
FG 26	Création de zones de pontes et d'ensoleillement pour la Cistude d'Europe	2	0,5			0,5		1
FG 27	Aménagements de gîtes pour les chiroptères et suivi de leur occupation	2						
FG 28	Maintien des habitats côtiers	1	15	15	15	15	15	75
FG 29	Maintien des fourrés halophiles méditerranéens	2	7	7	7	7	7	35
FG 30	Fauche des milieux ouverts	1	20	25	20	25	20	110
FG 31	Aménagement des rives ouest du Claveled, et mise en place d'îlots flottants	2	6		2			8

N°	Fiches de gestion	Niveau de priorité	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	Total
FG 32	Aménagement des rives nord du Défend	3				30,5		30,5
FG 33	Gestion de la roselière sèche au Perrusier	2	2	18	18			38
FG 34	Gestion d'une roselière inondée au nord ouest du site	2	15	15	15	15	15	75
FG 35	Gestion de la ripisylve	3			5,5	6,5		12
FG 36	Entretien des peuplements forestiers	2						
FG 37	Lutter contre l'expansion du Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	1	3					3
FG 38	Lutter contre l'expansion de l'Herbe de la Pampa	1	12	8	8	8	8	44
FG 39	Lutter contre l'expansion du Mimosa, du Robinier, du Pyracantha, du Pittosporum de Chine, de l'Erable negundo	2	6	6	6	2		20
FG 40	Lutter contre l'expansion des autres plantes invasives	2						
FG 41	Limitation des populations de Tortue de Floride	1	5	5	5	5	5	25
FG 42	Revégétalisation du secteur de l'ancienne sablière aux Esclamandes	2	15,5	8,5				24
FG 43	Réhabilitation de la zone STCM en faveur du Crapaud calamite, du Lézard ocellé et du Guêpier d'Europe	2	8	4	9	30	4	55
FG 44	Cahier des charges des activités agricoles	1						
FG 45	Favoriser un pâturage extensif	1						
FG 46	Gestion des parcelles à l'ouest de la D7	2	2	31	31	31	31	126
FG 47	Gestion du verger	3	2	2	2	2	2	10
FG 48	Aménagement et sécurisation du chemin des étangs	1	2					2
FG 49	Suppression des points noirs paysagers	3				7	3	10
FG 50	Installation d'un deuxième observatoire au niveau du Perrusier	2				9	26	35
FG 51	Création d'un parc à vélos	2			3			3
FG 52	Entretien des cheminements et actualisation du balisage	1	10	8	8	8	8	42
FG 53	Entretien des équipements	1	10	10	10	10	10	50
FG 54	Assurer le maintien de la propreté du site	1	10	5	5	5	5	30
FG 55	Développement du partenariat avec les campings	1						
FG 56	Développement du travail de partenariat avec les centres équestres proches du site	3						
FG 57	Poursuite du partenariat avec l'exploitant des cannes de Provence	3						
FG 58	Concrétisation du partenariat avec un apiculteur	2						
FG 59	Renforcer le partenariat avec l'activité cynégétique et coordination des pratiques avec l'ensemble des usages des étangs de Villepey	1						
FG 60	Renforcer le partenariat avec les activités halieutiques professionnelles et ludiques	2						
	TOTAUX		184	199	199,5	245	186	1013,5

Annexe 4: Missions des Gardes du Littoral

Définition de l'association Rivages de France :

- ✓ Entretien du site et du matériel.
- ✓ **Aménagement du site** : plantation, fauche, débroussaillement, pose de clôtures, de signalisation ou enœre, définition et création de sentiers pédestres. Les travaux d'entretien ou d'aménagement néœssitent parfois l'intervention d'une entreprise extérieure.
- ✓ **Accueil du public** et la vie sur le site. Lorsque l'intérêt du milieu s'y prête, le garde du littoral propose des visites guidées sur le site à des publics variés (groupe sœlaire, botanistes).
- ✓ **Gardiennage**: le garde du littoral doit veiller au respect de œrtains interdits tels que le camping, l'accès de véhicules motorisés (à l'exæption des véhicules de sécurité), les feux de camp, la dégradation des équipements ou de la flore, ... Pour assurer cette mission, le garde peut être assementé au titre de garde particulier. Ce faisant, conformément à l'article 29 du Code de procédure pénale "les gardes assementés constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont il a la charge...".
- ✓ **Communication**: Le garde est en relation avec l'ensemble des acteurs intervenants dans la gestion du site dont il a la responsabilité : élus, représentants d'associations, agriculteurs... Il est également en relation avec les serviœs de sécurité (pompiers, gendarmes), avec les media...
- ✓ **Suivi scientifique** : comptage d'espèces, repérage et protection de plantes rares...
- ✓ **Suivi administratif** : rédaction du compte-rendu d'activité, participation à l'élaboration du budget...

Définition du Conservatoire du Littoral :

Leur territoire : les espaces naturels acquis par le Conservatoire, en bord de mer et sur les rives des grands lacs.

Leur ambition : protéger la steme pierre-garin et le pouillot véloce, la salicorne et la potentille des marais pour les générations futures.

Leur employeur : les gestionnaires intervenant sur les sites du Conservatoire du littoral, collectivités, associations...

Le Conservatoire du littoral privilégie le recours au travail manuel pour l'entretien des espaces naturels, méthode plus respectueuse de la faune, de la flore, de la diversité biologique, que les moyens mécaniques traditionnels. Pour assurer la protection des rivages, il s'appuie sur le savoir-faire, l'initiative, la passion du terrain qui animent les Gardes. Ils n'interviennent pas sur la partie marine du littoral, ils exercent sur l'espace terrestre, sur les dunes, les estuaires, les pointes rocheuses, les marais ou les forêts arrière-dunaires...

Le qualificatif " Garde du littoral " recouvre plusieurs métiers : agent, garde, technicien, garde-animateur, garde-gestionnaire, gérant, conservateur..., autant d'emplois qui requièrent des niveaux de qualifications très différentes allant de niveaux CAP ou BEP à des niveaux bac+3, 4 ou 5.

Depuis 1999, quatre emplois-type ont été décrits en terme d'activités, de responsabilités et de compétences nécessaires :

- √ l'agent d'entretien nature
- √ le garde
- ✓ le garde gestionnaire
- √ le technicien de gestion du littoral